



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 8 FEVRIER 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024 À 18 H
Secrétaire de séance : Monsieur Daniel OLLIVIER
ORDRE DU JOUR

N°	DELIBERATIONS	RAPPORTEURS
FINANCES		
01	Reprise anticipée du résultat 2023	Claudie BOURNOT-GALLOU
02	Vote des taux de fiscalité directe locale – Année 2024	Patrice KERVRAN
03	Approbation du Budget Primitif 2024	Claudie BOURNOT-GALLOU
04	Tarifs municipaux 2024 – Modification	Patrick PÉRON
05	Subvention aux associations extra-sportives	Jérémy QUENTEL
06	Subvention aux associations sportives	Monique MÉVELLEC-SITHAMMA
07	Subvention CCAS	Daniel OLLIVIER
08	Subvention à l'association 100 pour 1 toit	Danièle LAGATHU
09	Convention avec l'AASEC – Centre Social Jacolot – 2024-2026	Boris DESBUREAUX
10	Montant des crédits accordés aux école publiques – Année 2024	Véronique LE BIHAN
11	Participation communale aux frais de fonctionnement de l'école Saint Jean de la Croix - Année 2024	Pierre-Yves LIZIAR
12	Répartition de la subvention pour voyages éducatifs dans le cadre des PAE et des actions pédagogiques - Année 2024	Chantal CADIOU
13	Convention de partenariat avec l'école Jules Ferry - projet « Les Petits Détek'livres »	Mouna SAHLI
14	Convention de partenariat avec le collège Camille Vallaux - Projet Slam et engagement	Jean-Marc DINCUFF
15	Convention de partenariat avec Skolarn - Mois du livre en Bretagne	Pauline LAVERGNE
16	Convention Pass Média	Isabelle MAZELIN
ADMINISTRATION GENERALE		
17	PFCA - Mise à disposition de M. Planchot	Bertrand BIANIC
18	Modification du règlement intérieur du multi accueil Pain d'Epice	Annie CALVEZ-RÉA
URBANISME - TRAVAUX		
19	Renouvellement de la convention de conseil en énergie partage avec Ener'gence – 2024-2026	Renaud SARRABEZOLLES
20	Désaffectation et déclassement du bâtiment abritant l'ancienne Agence Postale - Parcelle AT 324bis	Ronan LE BERRE
SOLIDARITES		
21	Rapport d'activité de la Réserve Civique – Année 2023	Tom HÉLIÈS
22	Modification du règlement intérieur du Budget Participatif	Angélique DE CECCO
VŒU		
23	Vœu de soutien aux Centres Sociaux	Monsieur le Maire

Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

D65/23 du 11 décembre 2023 : Décision autorisant la signature d'une convention de formation professionnelle avec l'ECF – SAS Roger Roudaut pour une action de formation intitulée « Habilitation électrique BS BE Manœuvre »

Le Maire de la Ville du RELECQ KERHUON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D49/20 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

ATTENDU

Considérant la nécessité d'assurer la formation continue des agents de la collectivité, réaffirmée par la loi du 19 février 2007 et ses articles d'application,

DECIDE

ARTICLE 1ER – SIGNATURE

Monsieur Laurent PERON, Maire de la Ville du Relecq-Kerhuon, est autorisé à signer avec ECF – SAS Roger Roudaut, sise 245 Rue du Frouvent – 29490 BREST/GUIPAVAS, une convention de formation professionnelle intitulée « Habilitation électrique BS BE Manœuvre ».

ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES

La convention précise les principales conditions de réalisation de cette action de formation :

- Contenu de la formation « Habilitation électrique BS BE Manœuvre »
- Date : Le 13 et le 14 décembre 2023
- Nombre de jours : 2 - Nombre d'heures : 14
- Nombre de participants : 2
- Lieu : ECF site de Landivisiau
- Tarif de la formation : 780 € TTC et les frais de déplacement

ARTICLE 3 – IMPUTATION

Cette dépense sera imputée au compte 6184 du budget municipal.

ARTICLE 4 – TRANSMISSION

La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère à QUIMPER conformément aux dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982.

ARTICLE 5 – EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville et Monsieur le Trésorier de la métropole à Brest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise au Centre d'études Martha Harris.

ARTICLE 6 – INFORMATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à LE RELECQ KERHUON, le 11 décembre 2023

Le Maire, Laurent PERON

D66/23 du 19 décembre 2023 : Décision autorisant la signature d'un contrat avec la SNSM dans le cadre du bain du nouvel an du dimanche 7 janvier 2024

Le Maire de la Ville du RELECQ KERHUON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122.22,

VU la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82 623 du 22 juillet 1982,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 235.D49-20 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, CONSIDERANT la volonté de la Municipalité d'organiser le « Bain du nouvel an » sur le site de la plage de la Cale au Passage le dimanche 7 janvier 2024,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des participants durant cette manifestation,

CONSIDERANT que les termes proposés dans la convention établie par la Société Nationale de Sauvetage en Mer sont conformes à notre attente.

DECIDE

ARTICLE 1ER – SIGNATURE

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer – Unité départementale pour les missions de sécurité civile 29 dont le siège est situé 34, quai du Commandant Malbert 29200 BREST, une convention « poste de secours » pour le Bain du nouvel an du 7 janvier 2024.

ARTICLE 2 – DROITS ET OBLIGATIONS

La convention précise les Droits et Obligations des parties. Le montant de la prestation s'élève à 350 €.

ARTICLE 3 – TRANSMISSION

La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère à QUIMPER conformément aux dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et de la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982.

ARTICLE 4 – EXECUTION

Madame la Directrice des Services de la Ville du RELECQ-KERHUON est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier de la Métropole à Brest
- La SNSM BREST
- Le Service Financier de la Ville

ARTICLE 5 – INFORMATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait au RELECQ KERHUON, le 19 décembre 2023

Le Maire, Laurent PERON

D67/23 du 19 décembre 2023 : Décision autorisant la signature des contrats de la Saison Culturelle - Décembre 2023 à février 2024

Le Maire de la Ville du RELECQ KERHUON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D49/20 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT que les propositions faites par :

- La compagnie LA FAROUCHE, 11 rue de l'Occitanie – 34210 FELINES MINERVOIS, dans le cadre des ateliers autour du spectacle « Une peau plus loin », le vendredi 24 novembre 2023, au collège Camille Vallaux au Relecq-Kerhuon, cachet et charges tels que précisés au contrat.
 - L'association BigOrNot, 2 bis rue des Lavandières – 56250 SAINT-NOLFF, dans le cadre de l'événement « La légende de Sedna », le vendredi 22 décembre 2023, sur le parvis de l'Astrolabe au Relecq-Kerhuon, cachet et charges tels que précisés au contrat.
 - L'artiste HERVE ELEOUET, 15 rue de Quelern – 29600 PLOURIN LES MORLAIX, à l'occasion de l'événement « Batteule de poésie », le samedi 20 janvier 2024, à la Médiathèque François Mitterrand au Relecq-Kerhuon, cachet et charges tels que précisés au contrat.
 - La société VEDA SPHERE, 20 rue Massenet – 38400 SAINT-MARTIN D'HERES, à l'occasion du spectacle « Clairière », le vendredi 9 février 2024, à la Médiathèque François Mitterrand au Relecq-Kerhuon, cachet et charges tels que précisés au contrat.
 - L'artiste ANNE JULLIEN, 34 rue de Severn – 29840 PORSPODER, à l'occasion de l'événement « Batteule de poésie », le samedi 20 janvier 2024, à la Médiathèque François Mitterrand au Relecq-Kerhuon, cachet et charges tels que précisés au contrat.
 - L'artiste ARNAUD LE GOUEFFLEC pour L'Eglise de la petite folie, BP 51035 – 29210 BREST cedex 1, à l'occasion de l'événement « Batteule de poésie », le samedi 20 janvier 2024, à la Médiathèque François Mitterrand au Relecq-Kerhuon, cachet et charges tels que précisés au contrat.
 - L'association K.ONE, Maison de quartier Lambézellec, 30 rue Coëtlogon – 29200 BREST, à l'occasion du spectacle « Funky Time », le samedi 24 février 2024, à la Médiathèque François Mitterrand au Relecq-Kerhuon, cachet et charges tels que précisés au contrat.
- Sont conformes à notre attente.

DECIDE

ARTICLE 1ER – SIGNATURE

Il est passé une convention avec les mandataires des événements artistiques précités pour la période de décembre 2023 à février 2024 et Monsieur le Maire est autorisé à les signer.

ARTICLE 2 – TRANSMISSION

La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère à QUIMPER conformément aux dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982.

ARTICLE 3 – EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville (éventuellement Monsieur le Trésorier de la métropole à Brest) est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise aux prestataires sus-désignés.

ARTICLE 4 – INFORMATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait au RELECQ KERHUON, le 19 décembre 2023

Le Maire, Laurent PERON

D68/23 du 19 décembre 2023 : Décision autorisant la signature d'un avenant n° 2 au contrat avec la SMACL Assurances pour une assurance Tous risques chantier pour la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse

Le Maire de la Ville du RELECQ-KERHUON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D49/20 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT

Le contrat d'assurance Tous Risques Chantier souscrit auprès de la société SMACL ASSURANCES dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse (MEJ), afin de garantir les dommages matériels à l'ouvrage, aux existants, ainsi que la responsabilité civile du maître d'ouvrage,

Le report de la date de réception du chantier au 31 mars 2024 en raison de plusieurs aléas de chantier ayant nécessité des modifications de travaux,

La nécessité de prolonger les garanties du contrat précité jusqu'à cette date,

La proposition formulée par la société SMACL ASSURANCES qui répond à nos attentes,

Sur proposition de Madame la Directrice Générale des Services,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} – SIGNATURE DU CONTRAT

Monsieur Laurent PERON, Maire, est autorisé à signer avec la société SMACL ASSURANCES, sise 141 avenue Salvador-Allende – CS 20000 - 79 031 NIORT CEDEX 9, un avenant n° 2 au contrat d'assurance Tous Risques Chantier.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES

Les garanties du contrat d'assurance initial sont prolongées du 20/12/2023 jusqu'au 31/03/2024, moyennant une cotisation complémentaire de 1 653.68 € H.T. soit 1 797.89 € TTC.

ARTICLE 3 – TRANSMISSION

La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère à QUIMPER conformément aux dispositions de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 Juillet 1982.

ARTICLE 4 – EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de LE RELECQ-KERHUON est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier de la métropole à BREST
- SMACL ASSURANCES à NIORT

ARTICLE 5 – INFORMATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à LE RELECQ KERHUON, le 19 décembre 2023

Le Maire, **Laurent PERON**

D69/23 du 21 décembre 2023 : Décision autorisant la signature du marché : mission de maîtrise d'œuvre relative à l'extension du groupe scolaire Jules Ferry

Le Maire de la Ville de LE RELECQ KERHUON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 et la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D49/20 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

ATTENDU

Que la Ville a souhaité lancer selon la procédure adaptée un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du groupe scolaire Jules Ferry,

Qu'un Avis d'Appel public à la concurrence en procédure adaptée a été publié sur la plate-forme MegalisBretagne.org le 4 mai 2023 ainsi que dans les journaux d'annonces légales : le Télégramme du 9 mai 2023 et le Ouest-France du 10 mai 2023,

Que la Commission d'Appel d'Offre réunie le 5 décembre 2023 a procédé à l'attribution du marché après analyse des offres,

Sur proposition de Madame la Directrice des Services de la Ville,

DECIDE

ARTICLE 1 - SIGNATURE DU MARCHE

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, un marché est passé avec la SARL Arko Architecte, parc Innovation de Mescoat, espace Robert Thébault, 29800 Landerneau, pour la maîtrise d'œuvre relative à l'extension du groupe scolaire Jules Ferry.

Monsieur le Maire est autorisé à le signer et à le notifier.

ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES

Le montant du marché s'élève à 63 500,00 € HT / 76 200,00 € TTC

ARTICLE 3 - IMPUTATION

Cette dépense sera imputée au chapitre 2313624 /2131.

ARTICLE 4 – TRANSMISSION

La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère à QUIMPER conformément aux dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982.

ARTICLE 5 – EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville et Monsieur le Trésorier de la métropole à BREST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise au Service Financier de la Ville et notifiée à la SARL Arko Architecte.

ARTICLE 6 – INFORMATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à LE RELECQ-KERHUON, le 21 décembre 2023

Le Maire, **Laurent PERON**

D70/23 du 21 décembre 2023 : Décision autorisant la signature d'un contrat avec la Société ELIS pour la location et l'entretien d'un tapis avec logo et d'une fontaine réseau à l'Hôtel de Ville

Le Maire de la Ville du RELECQ KERHUON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 et la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D49/20 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de prolonger le contrat signé avec la Société ELIS pour la location et l'entretien d'un tapis avec logo à l'entrée de l'Hôtel de Ville,

Considérant le souhait de la Ville d'installer une fontaine réseau en remplacement de la fontaine à bonbonne,

Considérant que la proposition d'Elis répond à nos attentes,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} – SIGNATURE

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société ELIS, située Z.I du Buis – 29820 GUILERS, un contrat de services pour la location et l'entretien d'un tapis avec logo de taille 115x180 cm et d'une fontaine à eau en réseau.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES

La société ELIS, se chargera de changer le tapis chaque semaine pour son nettoyage, et d'installer et entretenir la fontaine réseau pour un montant total mensuel de 113,366 € HT.

La durée du contrat est fixée à 2 ans.

ARTICLE 3 – TRANSMISSION

La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère à QUIMPER conformément aux dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982.

ARTICLE 4 – EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville et Monsieur le Trésorier de la métropole à Brest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise au service financier de la Ville et à la société ELIS à Brest.

ARTICLE 5 – INFORMATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à LE RELECQ KERHUON, le 21 décembre 2023

Le Maire, **Laurent PÉRON**

D71/23 du 26 décembre 2023 : Décision autorisant la signature d'un contrat avec Sato-Relais pour la récupération et le recyclage de cartons/papiers/prospectus/journaux/livres – Année 2024

Le Maire de la Ville du RELECQ KERHUON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D49/20 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT

- Que la Ville de LE RELECQ-KERHUON est amenée par son fonctionnement à produire des quantités de papier, carton et qu'elle souhaite voir recycler par une association locale qui œuvre également dans le domaine de l'insertion ;
- Que l'évaluation du dispositif faite entre les parties donne entière satisfaction depuis l'année 2010 ;
- Qu'il convient de renouveler le contrat.

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} – SIGNATURE

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec l'association Sato-Relais, un contrat pour la récupération et le recyclage du papier et carton, produits par l'ensemble des services municipaux.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES

Le contrat définit avec précision les modalités d'intervention :

- 1 fois/mois, forfait de 60,50 € par collecte,
- durée : du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – TRANSMISSION

La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère à QUIMPER conformément aux dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982.

ARTICLE 4 – EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier de Brest métropole
- L'association Sato-Relais

ARTICLE 5 – INFORMATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait au RELECQ KERHUON, le 26 décembre 2023

Le Maire, **Laurent PÉRON**

D72/23 du 27 décembre 2023 : Décision autorisant la signature d'une convention de formation professionnelle avec l'ECF – SAS Roger Roudaut pour une action de formation intitulée « Habilitation électrique BS BE Manœuvre »

Le Maire de la Ville du RELECQ KERHUON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D49/20 du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

ATTENDU

Considérant la nécessité d'assurer la formation continue des agents de la collectivité, réaffirmée par la loi du 19 février 2007 et ses articles d'application,

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} – SIGNATURE

Monsieur Laurent PERON, Maire de la Ville du Relecq-Kerhuon, est autorisé à signer avec ECF – SAS Roger Roudaut, sise 245 Rue du Frouvent – 29490 BREST/GUIPAVAS, une convention de formation professionnelle intitulée « Habilitation électrique BR BC B1 (V) B2 (V) ».

ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES

La convention précise les principales conditions de réalisation de cette action de formation :

- Contenu de la formation « Habilitation électrique BR BC B1 (V) B2 (V) »
- Date : Les 3, 4 et 5 janvier 2024 2023
- Nombre de jours : 3 - Nombre d'heures : 21
- Nombre de participants : 1
- Lieu : ECF site de Landivisiau
- Tarif de la formation : 596€ TTC et les frais de déplacement

ARTICLE 3 – IMPUTATION

Cette dépense sera imputée au compte 6184 du budget municipal.

ARTICLE 4 – TRANSMISSION

La présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère à QUIMPER conformément aux dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982.

ARTICLE 5 – EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville et Monsieur le Trésorier de la métropole à Brest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise au Centre de Formation ECF SAS Roger Roudaut.

ARTICLE 6 – INFORMATION DU CONSEIL

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à LE RELECQ KERHUON, le 27 décembre 2023

Le Maire, **Laurent PERON**

Avant de démarrer l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que Monsieur Ollivier est le secrétaire de séance et que les décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire se trouvent dans les tablettes. Aucun élu n'a de remarque sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2023, Monsieur le Maire fait donc circuler le document pour signature. L'appel est effectué et le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : avant de débiter notre Conseil Municipal, c'est l'occasion de vous présenter Marie-Eve Bigot qui a rejoint la collectivité en tant que nouvelle Directrice du pôle culture-événementiel-animation. Bienvenue parmi nous. Permettez-moi également d'avoir quelques mots avant de débiter l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, Conseil Municipal important puisque nous allons présenter au vote le budget pour l'année 2024. Une année 2024 où, dans nos politiques locales, l'interrogation est de mise sur la dimension sociale de nos actions ou plutôt sur le soutien que nous avons pour nos politiques dans le domaine. Je m'explique. Ce soir nous aurons un vœu concernant notre Centre Socioculturel, un vœu de soutien mais également une interrogation. En effet, des décideurs, ou plutôt une sphère de décideurs, ont validé une réévaluation des rémunérations des personnes travaillant dans les Centres Sociaux. Nous pourrions nous féliciter de cette décision, car elle permet une hausse significative des rémunérations. Seulement une fois de plus, les décideurs ne sont pas les financeurs : si nous prenons l'exemple de notre Centre Jacolot, nous parlons d'une augmentation de budget de plusieurs milliers d'euros par an. De manière générale, les financeurs et les partenaires ne pourront absorber les hausses. Le risque est donc de voir l'offre sociale sur nos territoires se rétracter et pourtant les projets sociaux de nos centres sont une richesse. Dans un autre domaine, celui du médico-social, le législateur a une nouvelle fois estimé que ce qui marche bien depuis des années doit changer, évoluer, au risque de disparaître. D'un côté une loi nous impose de fusionner nos Services de Soins Infirmiers A Domicile avec des structures d'aide à domicile, pourtant notre service fonctionne très bien. Même si des discussions sont en cours, ces évolutions n'amènent que stress, inquiétude et demandent un travail supplémentaire conséquent. D'un autre côté, un rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'il y a quelques années, nous a informé que la forme juridique d'un SIVU était incompatible à la gestion d'Ehpad : la situation devient aujourd'hui ingérable avec ce statut de SIVU, entraînant des évolutions lourdes de conséquences pour les personnes y travaillant. Là encore nous veillons à limiter au maximum l'impact sur nos structures, sur les agents et bien sûr les résidents. Là encore vous avez 2 exemples de travail supplémentaire, alors que l'urgence serait plutôt de trouver un nouveau mode d'accompagnement des structures médico-sociales, en crise depuis des années. Cela met en évidence que les décideurs ne sont pas les faiseurs, le volet financier étant déjà par ailleurs défaillant au niveau national. Puis sur un tout autre domaine, dernièrement nous avons pu voir l'explosion du monde agricole, des producteurs n'arrivant plus à vivre de leur métier, avec un effet miroir sur les consommateurs, qui n'ont jamais payé aussi cher leurs produits. L'issue de cette crise ou du moins son interruption, est issue de différentes mesures, dont des reculs sur des mesures environnementales. Une fois de plus, que devons-nous en penser ? Nous, collectivité, mettons en application la loi Egalim, en progressant d'année en année, avec, dans les assiettes de nos restaurations scolaires toujours plus de bio et de circuits courts. Que devons-nous comprendre ? Que les produits que nous souhaitons seront de plus en plus rares sur le marché ? Là encore une refonte du système avec un accompagnement des pratiques, un contrôle des intermédiaires sur la tarification permettrait sûrement à de nombreux agriculteurs de vivre de leur métier et aux consommateurs de manger des produits de qualité et évidemment de protéger notre environnement et nos ressources. L'écologie et la protection de nos ressources ne peuvent pas être la variable d'ajustement. Notre vie quotidienne est souvent impactée ces temps-ci par toutes ces décisions et bien entendu ces nombreuses décisions rendent encore plus complexes les missions du service public. Alors, dans ce contexte où les sollicitations sont de plus en plus nombreuses, où les agents des collectivités, de notre collectivité sont sur tous les fronts pour assurer des missions de plus en plus nombreuses, avec de moins en moins de moyens, permettez-moi de faire un parallèle ou un triste constat de la façon dont cela se passe. En effet depuis quelques jours, notre Directrice Générale des Services est sollicitée par mail sur des demandes de la part de Conseillers Municipaux, sur des éléments financiers. Des éléments ont pu être transmis de manière quasi instantanée et pour d'autres ils nécessitaient le concours d'une collègue absente, pour les avoir rapidement. En donnant cette explication, la seule réponse qu'elle a reçue a été : « en tout état de cause ne pas me communiquer cette information serait interprété par moi-même comme une grave volonté de nuire à la transparence et à l'information des élus des groupes minoritaires ». Voilà la réalité des échanges que les services reçoivent d'élus des minorités. Les mêmes nous diront sûrement que c'est mal interprété, que nous ne savons éventuellement pas lire : la réalité est celle qui se trouve entre les guillemets, je vous passe évidemment l'absence de transparence. Dans les questions diverses pour le Conseil d'aujourd'hui, nous pouvons lire en quelques lignes « dérapage financier », « il interroge sur la méthode », « le Conseil Municipal a été tenu écarté du suivi », « pourquoi avoir empêché le Conseil d'accéder au plan pluriannuel ». Et je n'ai pris que quelques exemples. Voilà des propos tenus et bien entendu vérifiables. Une fois de plus, l'allusion à une gestion opaque et une fois de plus nous devrions ne rien dire ou laisser dire. Je ne parle même pas des interventions déplacées des membres consultatifs de vos groupes lors des commissions, depuis le début du mandat. Le travail est énorme, le sérieux et la précision sont de mises dans le fonctionnement de la collectivité. Je peux concevoir que vous ne soyez pas d'accord

avec certains de nos choix politiques, mais de par vos insinuations permanentes sur le suivi des projets, sur l'articulation de nos exercices budgétaires, que vous le vouliez ou non, vous remettez en question le travail des agents du Relecq-Kerhuon. Cela est inacceptable et ne peut être passé sous silence. Dans mes propos, je ne peux que renouveler toute la confiance que nous avons dans les personnes qui œuvrent dans tous les services de notre ville, sur toutes nos politiques. Je vous remercie.

Madame Le Corre : je vais vous lire un propos liminaire du groupe Vert Le Relecq-Kerhuon. Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons délibérer sur le Budget Primitif 2024, dans un instant. C'est un moment important de la vie de la commune, dans un contexte de finances tendues et d'enjeux forts pour l'avenir. Le budget est en effet le reflet de l'application des priorités municipales. Les éléments reçus, notamment suite à nos questions, font apparaître des projets soit en dépassements forts, comme la MEJ par exemple à 4,5 millions d'euros contre 3 millions de prévisionnel, je vous passe les chiffres plus petits, ou conséquents, comme le réaménagement du camping annoncé à 800 000 €. Nous sommes pour la préservation de la biodiversité, mais pas de cette façon et pas à ce prix. Un document PPI, demandé à de multiples reprises, nous a enfin été transmis. Malheureusement il n'est pas l'outil de pilotage que nous attendions pour une commune telle que la nôtre : pas de mention du total engagé par rapport au prévisionnel, ni des subventions reçues en réponse aux demandes effectuées, ni des coûts de fonctionnement engendrés par chaque projet, alors même que ce manque avait été souligné par la Cour Régionale des Comptes, dès 2015, et que des engagements avaient alors été pris pour les ajouter. Pas de précisions sur le contenu de certaines lignes conséquentes, par exemple, une ligne à 1 million d'euros en 2026 : conservation du patrimoine. A quelle destination ? Ce n'est pas précisé. Et enfin et surtout, aucune ligne engageante sur la rénovation énergétique ou les travaux découlant d'Eko'Lab. Lors d'une précédente commission Plénière où nous avons posé des questions sur le coût d'un projet majeur de votre programme, vous nous aviez répondu « nous ne sommes pas à l'école, nous n'allons pas mettre des chiffres dans des cases ». Et bien justement, nous sommes là aujourd'hui pour mettre des chiffres dans des cases, en prenant nos responsabilités pour le futur. Si nous étions à votre place aujourd'hui, question que vous nous posez aussi souvent, nous aurions bâti un PPI afin qu'il devienne un vrai outil de pilotage et de suivi, partagé avec les élus et les habitants, permettant des prises de décisions éclairées sur les investissements et sur les coûts de fonctionnement associés. Nous aurions engagé des projets en cohérence avec les enjeux de demain, ayant des impacts positifs y compris sur les charges de fonctionnement, économies d'énergie notamment. Nous commenterions chaque projet, des éléments suivants : les raisons et les objectifs du projet, les solutions étudiées, les scénarios de mise en œuvre et les critères de choix de la solution retenue, les coûts complets associés. Nous apporterions enfin les éléments de vision globale et de priorisation entre les projets. Nous attendons cela aujourd'hui de votre part et nous vous poserons des questions à chaque projet présenté dans les prochaines délibérations, pour que nous puissions voter en connaissance de cause et donner aux habitants plus de lisibilité sur les impacts de nos décisions d'élus. Si vous aviez mis en œuvre un véritable Plan Pluriannuel d'Investissements, nous ne serions pas dans la situation actuelle, marquée par une gestion défailante du chantier de la MEJ, qui coûtera cher, très cher à la collectivité, et par le choix d'un investissement à hauteur de 813 125 € pour l'aménagement de l'ancien camping de Camfrout, alors que vous évoquiez, Monsieur le Maire en novembre dernier, « 300 000 € pour un projet sobre ». Au regard des finances tendues de la collectivité, et du contexte de dérèglement climatique, il nous apparaît nécessaire de reporter le projet de réaménagement de l'ancien camping et de donner la priorité à des investissements de rénovation énergétique des bâtiments, le tout devant être piloté par un véritable plan pluriannuel partagé. Il est encore temps. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire : plusieurs sujets étant traités entre autre dans vos questions ou dans les délibérations, je ne vais pas y revenir. Vous avez un moment abordé que si vous aviez été à notre place vous auriez fait différemment, mais vous n'êtes pas à notre place.

235 – D01 – 24 : REPRISE ANTICIPEE PROVISOIRE DU RESULTAT 2023

L'article L2311-5 du CGCT dispose qu'il est donné faculté aux communes de constater et reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif et après constatation des restes à réaliser. La reprise anticipée des résultats se fonde sur une estimation des résultats avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-5 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Constata de manière provisoire les résultats suivants avant le vote du compte administratif de l'exercice 2023,

		Dépenses	Recettes
Réalisation exercice	Fonctionnement	11 216 083,51	11 983 699,36
	Investissement	4 247 751,38	5 148 957,59
Report exercice N-1	Fonctionnement		354 103,42
	Investissement	280 941,06	-
TOTAL		15 744 775,95	17 486 760,37
RAR	Fonctionnement		
	Investissement	2 148 932,26	921 780,00
	TOTAL à reporter	2 148 932,26	921 780,00
Résultat cumulé	Fonctionnement	11 216 083,51	12 337 802,78
	Investissement	6 677 624,70	6 070 737,59
	TOTAL CUMULE	17 893 708,21	18 408 540,37
Résultat provisoire		514 832,16	

Considérant que les affectations seront également inscrites au budget primitif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** pour le budget 2024 la reprise anticipée des résultats provisoires comme indiquée ci-dessus dans l'attente du visa du compte de gestion provisoire par le trésorier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent,
- **DIT** que si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

o Avis de la commission plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Bournot-Gallou : cette délibération technique, qui a lieu tous les ans, a pour but d'intégrer dans le BP 2024, le résultat provisoire de l'exercice 2023, qui s'élève à 514 832,16 €, sous réserve de la constatation définitive du Compte de Gestion et du Compte Administratif, qui, s'il relevait un écart, serait repris en Décision Modificative.

235 – D02 – 24 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE – ANNEE 2024

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Pour mémoire, la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80 % des contribuables. Concernant les 20 % restants, (déterminés en fonction d'un niveau de ressources) la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et totalité en 2023). Ainsi au 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021, du transfert du taux départemental de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2024 comme suit :

TAXES MÉNAGES	RAPPEL 2023	2024
Taxe d'Habitation	20,85%	20,85%
Taxe Foncière communale sur les Propriétés Bâties	39,25%	39,25%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	50,02%	50,02%

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Fourmantin : j'ai vu dans la presse locale que la métropole avait voté ses taux de taxe foncière et qu'elle avait légèrement augmenté le taux, ce qui va avoir un impact sur nos propres impôts locaux. J'ai vu aussi, et c'est cela qui m'a intéressé, que la Ville de Brest avait décidé de le compenser par une baisse de son taux. Je regrette que l'on n'ait pas fait pareil. C'est trop tard, je vous l'accorde, mais je regrette que l'on ne l'ait pas fait parce que symboliquement c'était intéressant, dans une période où la vie est chère et où tout le monde a des difficultés. Même si ça représentait une somme d'une dizaine d'euros, guère plus, c'était psychologiquement intéressant. C'est une observation.

Monsieur le Maire : ça aurait pu en effet être une baisse d'une dizaine d'euros par foyer, multipliée par le nombre de foyers, ça correspond à une somme non négligeable pour la ville. Donc objectivement, nous avons pris nos décisions. Je note aussi que certaines villes ont augmenté leur taux de fiscalité en parallèle.

235 – D03 – 24 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame BOURNOT-GALLOU, Adjointe au Maire chargée des Finances, donne lecture des propositions de crédits inscrites au Budget Primitif 2024 qui s'équilibre à :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 12 316 439.16 €
 - La section d'investissement s'équilibre à 4 067 890.26 €
- Soit un total de 16 384 329,42 €**

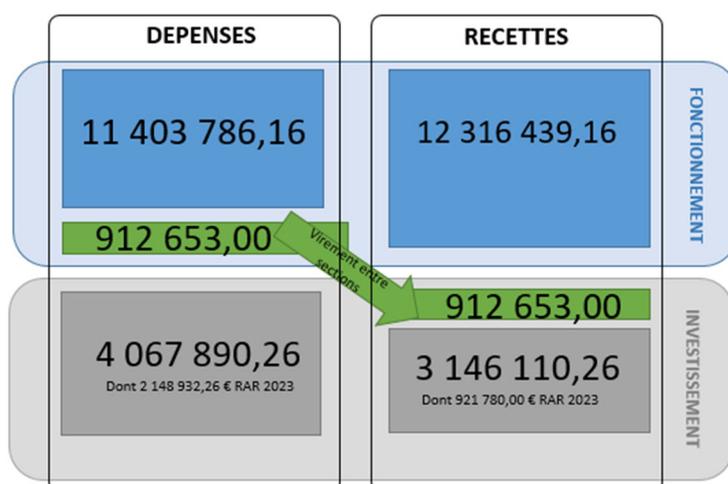
Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2024 de la Ville.

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité – 7 abstentions (Mme Quétier, Mme Le Corre, M. Marsollier, M. Fourmantin, M. Barbier, Mme Garrigues-Kerhascoët, M. L'Eost)

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à la majorité – 7 voix contre (Mme Le Corre, Mme Maquinghem, M. Marsollier, M. Fourmantin, Mme Garrigues-Kerhascoët, M. Barbier, M. L'Eost) – 1 abstention (Mme Quétier)

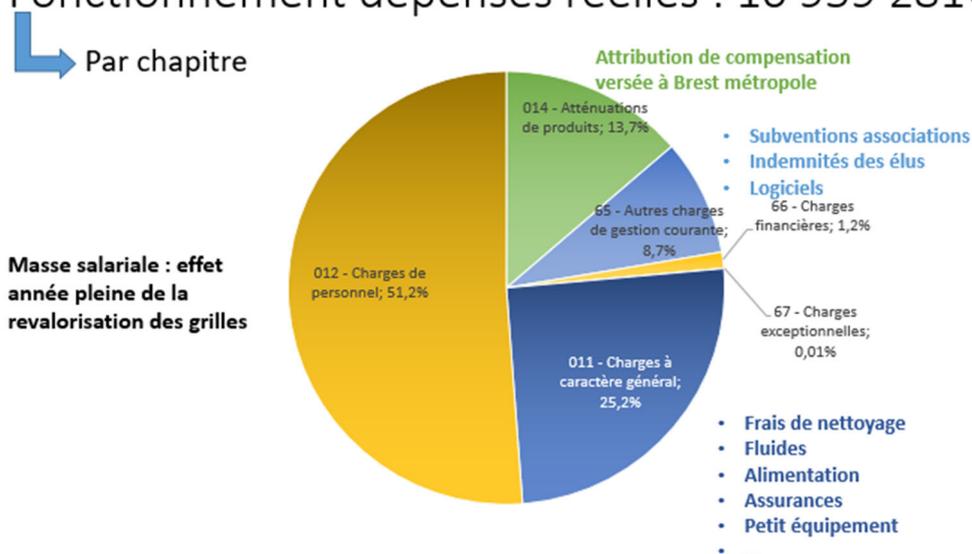
Madame Bournot-Gallou : comme chaque année, est venu le temps, de présenter au Conseil et aux habitants le Budget Primitif 2024 de notre ville. C'est un acte démocratique, obligatoire, qui autorise les opérations en recette et dépense de la collectivité, et qui se doit d'être sincère. Comme tout le monde le sait, la situation économique est compliquée et j'ai le sentiment depuis que je suis arrivée aux Finances, de répéter malheureusement cette phrase chaque année. Hélas c'est un fait, les crises et évènements se succèdent et percutent le budget avec des coûts supplémentaires et des recettes pas toujours au rendez-vous pour notre ville. Avant de projeter la première diapositive, je tiens à remercier très sincèrement la Directrice Générale des Services, Magali Salaün-Scoarnec pour son travail, sa disponibilité, dans un contexte compliqué avec l'attente de l'arrivée de la nouvelle Directrice du Service Finances la semaine prochaine.

Budget Primitif 2024 : 16 384 329,42 €



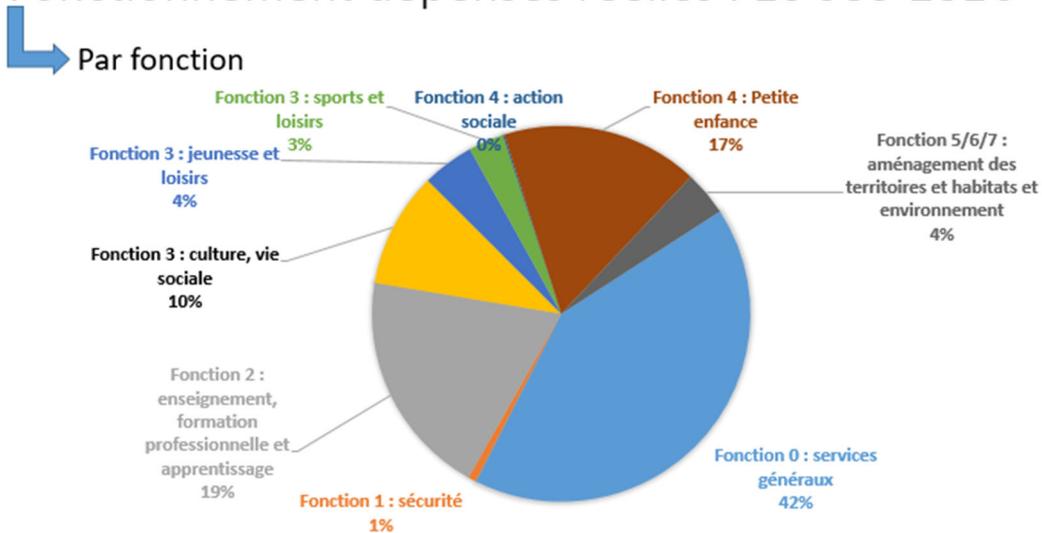
Nous sommes sur un équilibre budgétaire pour le BP 2024, qui s'élève pour la section de fonctionnement à un montant de 12 316 439,16 €, et pour la section d'investissement à un montant de 4 067 890,26 € avec les restes à réaliser, soit un total de 16 384 329,42 €

Fonctionnement dépenses réelles : 10 959 281€



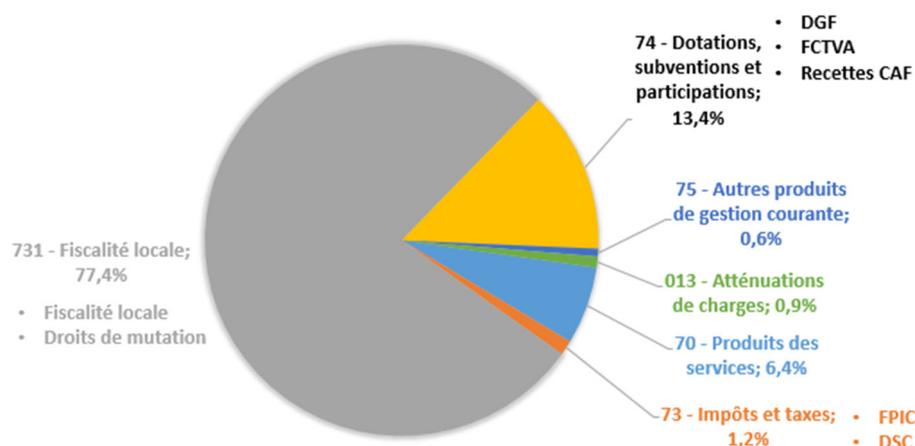
Sans surprise, le principal poste des dépenses réelles de fonctionnement reste la masse salariale, avec plus de 50% des dépenses réelles inscrites au BP, proportion qui reste normale. L'augmentation proposée correspond essentiellement au Glissement Vieillesse-Technicité évalué à 3 % et à l'augmentation des 5 points d'indice bienvenus pour chaque agent. Petite parenthèse vis-à-vis des agents de la ville : il est à noter que nous veillons au bon climat social instauré vis-à-vis de nos agents depuis que nous sommes élus. Montant au BP 2024 : 5 609 200 €. Les charges à caractère général représentent ¼ du budget, soit 2 765 635 € et concentrent toutes les dépenses nécessaires à la bonne exécution des missions de service public. Parmi ces dépenses, les principales sont les dépenses d'énergie et d'électricité qui représentent 3,8 % des dépenses totales et qui augmentent de 5,3 %, mais également les dépenses d'alimentation, les frais de maintenance et les frais de nettoyage. Les atténuations de produits représentent 13,7 % : c'est le 3^{ème} poste de dépenses, principalement composé de l'attribution de compensation versée à Brest métropole pour l'ensemble des compétences transférées, pour 1 498 750 €. Les autres charges de gestion courante représentent 8,7 % des dépenses réelles, soit 951 117 €, et intègrent notamment les subventions et les dépenses d'acquisition de logiciels. Sur les charges financières, nous sommes à 1,2 % du total des dépenses réelles, soit 133 079 €.

Fonctionnement dépenses réelles : 10 959 281€



La répartition des dépenses par fonction, met en évidence la répartition des crédits de fonctionnement par politique. Dans toutes les fonctions, sont inclus le personnel, ce qui entraîne des pourcentages plus ou moins importants, comme par exemple le service Enfance, avec tout le personnel des écoles, de la MEJ, de la restauration... alors que le service Sport ne compte qu'une coordinatrice. La part allouée aux services généraux peut paraître élevée mais elle intègre l'ensemble des services administratifs et techniques, services supports indispensables au bon déroulé des autres missions : on y retrouve entre autres, l'Etat-Civil, le cimetière, l'urbanisme, les ateliers municipaux, le patrimoine, avec du personnel dédié à chaque service. Près de 41 % des dépenses sont inscrits à destination de l'éducation, de l'enfance, de la petite enfance et de la jeunesse. 10 % correspondent aux dépenses affectées à la culture, aux équipements socioculturels mais également au vivre ensemble, au travers des animations et des différentes actions culturelles organisées tout au long de l'année et destinées à l'ensemble des habitants. La fonction 5-6-7 représente 4 % des dépenses réelles : on y trouve les espaces verts, l'environnement, le littoral etc. Nous avons aussi la fonction 3, Jeunesse et loisirs, où 3 % sont affectés. La fonction 1 représente 1 % et concerne notamment le Policier Municipal et la Réserve Civique. Enfin, l'action sociale est à 0 % puisque nous sommes sur le pôle Solidarités avec le CCAS qui a son propre budget.

Fonctionnement recettes réelles: 11 697 232€



Sans surprise, plus de $\frac{3}{4}$ des recettes escomptées proviennent de la fiscalité directe au travers notamment de la Taxe Foncière et des Droits de Mutation, estimés à 480 000 € pour 2024, avec une estimation prudente. En 6 ans, cette part a augmenté de près de 10 points, malgré une perte de la dynamique de cette recette, puisque le produit issu de la réforme de la Taxe d'Habitation ne tient pas compte des nouveaux foyers installés sur la commune. En parallèle, on observe depuis plusieurs années un net recul des contributions de l'Etat, avec près de 13,4 % de recettes escomptées lorsqu'elles représentaient plus de 20 % il y a plus de 6 ans. Quant à la DGF, part dotation forfaitaire /habitant toutes strates confondues, elle s'élève à 93 € et ne représente que 55 € au Relecq Kerhuon. Pour 2024, elle est de 807 800 €, soit une baisse de 2,7 % par rapport à 2023. La perte d'éligibilité de la commune à la DSU depuis 2020, associée à la perte de DGF nous prive d'une recette qui représente sur 5 exercices plus de 625 000€ cumulés soit 140 000 € par an en moyenne de recettes non perçues. Recettes qui je vous le rappelle,

constituent notre épargne brute et nous permettent d'investir. Sur les autres recettes, la baisse des produits des services est estimée à 753 730 € et représente 6,4 % du montant total des recettes de fonctionnement. Comme pour chaque budget les recettes sont estimées avec beaucoup de prudence.

Investissement dépenses réelles (hors RAR) : 1 814 583€



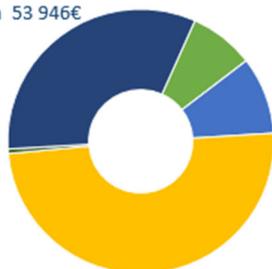
Par nature d'opérations

Dépenses obligatoires 33 %

- Emprunt 537 400€
- Attribution de compensation 53 946€

Subventions 1%

- Subventions vélo : 10 000€



Conservation du patrimoine 8 %

- Désamiantage et réfection du revêtement de sol de 3 classes : 52 500€
- Mise en conformité électrique et programme d'économies d'énergie : 50 000€

Moyens internes / autres matériels 9 %

- Renouvellement parc informatique : 59 000€
- Fonds documentaire médiathèque : 48 800€
- Renouvellement mobilier crèche : 36 000€

Opérations majeures 49 %

- Transformation de l'ancien camping municipal en parc urbain : 468 280€
- Travaux tempête : 194 000€
- MEJ : 90 000€
- Extension périscolaire J FERRY : 60 000€
- Columbarium et jardin du souvenir : 40 794€

La section des dépenses d'investissement s'élève à 4 067 890 €, avec un total en dépenses réelles à 1 814 583 €, consacrés à l'investissement, avec 5 thématiques :

- les dépenses obligatoires :

- Attribution de compensation investissement Brest métropole : 53 946 €
- Remboursement d'emprunt : 537 400 €

- les opérations majeures : opérations structurantes, elles ont vocation à offrir des équipements qualitatifs aux usagers :

- Transformation de l'ancien camping municipal en parc urbain : 468 280 €
- Restructuration de la MEJ : 90 000 €
- Budget participatif : 30 000 €
- Columbarium et jardin du souvenir : 40 794 €
- Marche pied : 15 300 €
- Travaux tempête : 194 000 €

- la conservation du patrimoine : indispensable et incontournable, elle regroupe les travaux qui permettent de continuer à utiliser les équipements :

- Désamiantage et réfection du revêtement de sol de 3 classes : 52 500 €
- Mise en conformité des installations électriques/chauffage et programme d'économies d'énergie : 50 000€
- Opérations diverses : 40 663 €

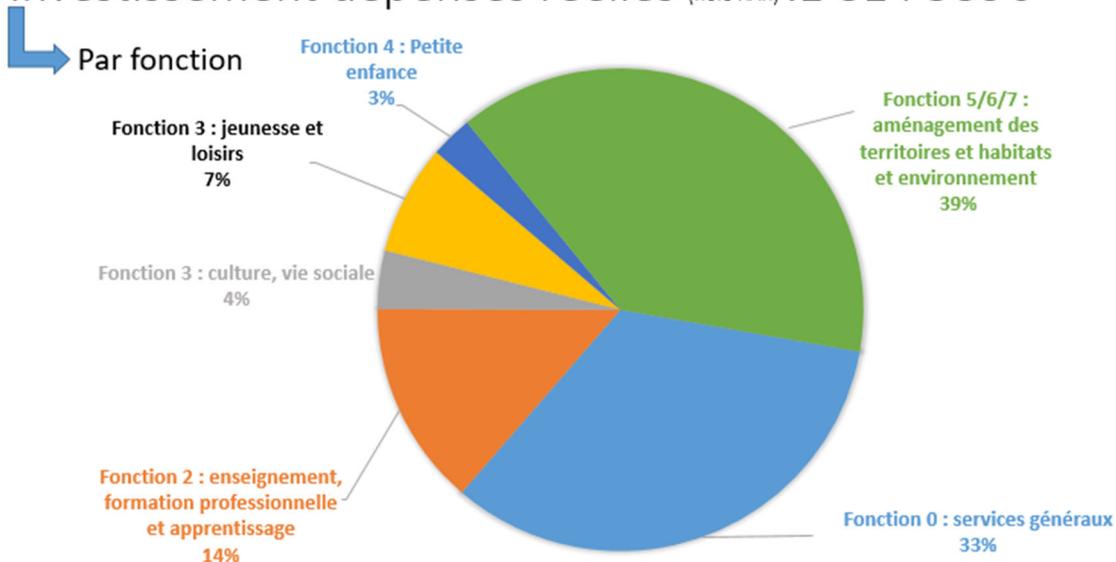
- les moyens internes et autres matériels : matériels, matériel roulant, informatique, téléphonie... ils permettent aux agents et services de remplir leurs missions :

- Fonds documentaires : 48 800 €
- Renouvellement parc informatique hors écoles : 19 000 €
- Renouvellement parc informatique écoles : 40 000 €
- Renouvellement moyens internes : 22 400 €
- Renouvellement mobilier crèche : 36 000 €
- Frais d'insertion : 3 000 €
- Provision mobilier : 2 500 €

- les subventions :

- Subvention aide à l'achat de vélos : 10 000 €

Investissement dépenses réelles (hors RAR) : 1 814 583€



La répartition des crédits d'investissement par fonction montre une part proche de 40 % consacrée au cadre de vie avec notamment le réaménagement du parc de Camfrout. La part consacrée aux services généraux (33 %) peut paraître élevée mais elle intègre les moyens internes nécessaires au fonctionnement des services, comme le renouvellement du parc informatique, du mobilier ou encore des véhicules. La part consacrée à l'éducation, à l'enfance, à la petite enfance et à la jeunesse représente près d'1/4 des crédits inscrits, ce qui démontre une nouvelle fois notre volonté d'investir dans les écoles, en tenant compte de nos possibilités, mais également dans l'accueil périscolaire. En ce qui concerne la culture et la vie sociale, elles recouvrent 4 % des dépenses d'investissement réelles.

PPI 2024 2026

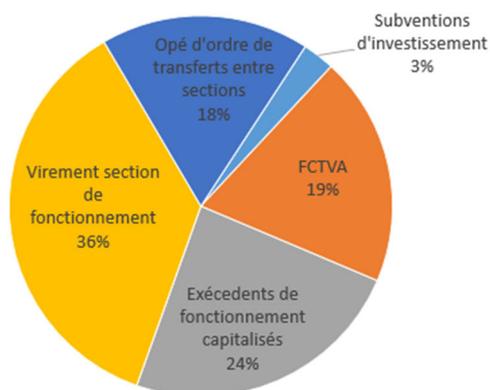
		2024	2025	2026	Total
Opérations majeures	Extension périscolaire J FERRY	60 000	645 500		705 500
	Transformation de l'ancien camping municipal en parc urbain	468 280	344 845		813 125
	Restructuration MEJ	90 000			90 000
	Budget participatif	30 000	30 000	30 000	90 000
	Columbarium et jardin du souvenir	40 794	17 645	17 645	76 084
	Marche pied	15 300			15 300
	Travaux tempête	194 000			194 000
Conservation patrimoine	Désamiantage et réfection du revêtement de sol de 3 classes	52 500	52 500		105 000
	Mise en conformité des installations électriques et de plomberie / chauffage et programme d'économies d'énergie	50 000	50 000	50 000	150 000
	Conservation du patrimoine	40 663	150 000	1 000 000	1 190 663
	Fonds documentaire	48 800	48 800	48 800	146 400
Moyens internes	Renouvellement matériel d'impression		15 000	5 000	20 000
	Renouvellement parc informatique hors écoles	19 000	15 000	15 000	49 000
	Renouvellement parc informatique écoles	40 000	2 500	2 500	45 000
	Renouvellement moyens internes	22 400	25 000	25 000	72 400
	Renouvellement mobilier crèche	36 000			36 000
	Renouvellement parc véhicule		25 000	40 000	65 000
	Frais d'insertion	3 000	3 000	3 000	9 000
	Provision mobilier	2 500	5 000	2 500	10 000
Subvention	Subvention aide à l'achat de vélos	10 000	10 000	10 000	30 000
Attribution compensation	Attribution de compensation investissement Brest métropole	53 946	53 946	53 946	161 838
TOTAL		1 277 183	1 493 736	1 303 391	4 074 310

La PPI qui porte sur une période triennale projetée 2 types de dépenses :

- celles qui sont issues des opérations en cours pour lesquelles aucun arbitrage n'est envisageable, sauf à revenir sur une décision entérinée par la signature d'un marché, par exemple.
- celles qui sont des provisions, mais qui seront affinées au moment de la préparation budgétaire pour intégrer les besoins réels des services.

Comme dit en commission, cette PPI est ajustable et surtout arbitrable. Elle n'est donc pas une science exacte des BP futurs, sauf celui présenté aujourd'hui.

Répartition des recettes d'investissement par nature : 2 525 845€



Elles peuvent être réparties entre :

- les subventions octroyées principalement par l'Etat (40 000 € pour l'informatique dans les écoles) et les partenaires (CAF 28 800 € pour le mobilier crèche)
- la FCTVA (19 %) dont le montant est calculé par rapport aux dépenses d'équipement de l'exercice précédent (environ 493 000 €)

Dette

	BP 2024
Capacité de désendettement en nb d'années	7,2
Moyenne 2022 strate communes de + 10 000 habitants	6,3
Encours de dette / habitants	443,5 €
Moyenne 2022 strate communes de + 10 000 habitants	1 042 €
Taux d'endettement	50,36%
Moyenne 2022 strate communes de + 10 000 habitants	71,2%

Notre capacité de désendettement n'est pas une surprise, et reste à un niveau acceptable, nous permettant d'investir près de 1,3 millions d'euros sur 2024. Comme vous le voyez à l'écran, les indicateurs montrent que notre commune reste à des ratios bien inférieurs à ceux de notre strate.

Conclusion:

L'année 2024 est une nouvelle fois abordée avec beaucoup de prudence. La baisse de marge de manœuvre liée à la réduction de l'épargne, nous a amené cette année, plus qu'en 2023, à arbitrer au plus juste les crédits demandés. La facilité serait, comme certaines communes voisines l'on dit et comme Monsieur le Maire l'a dit, d'activer le levier fiscal, et de pénaliser le contribuable qui subit déjà de plein fouet l'inflation à tous les niveaux, dans un contexte social compliqué. En revanche, une augmentation des dotations de l'Etat nous aurait permis d'améliorer notre épargne et d'investir plus. Mais il apparaît que nous sommes une commune trop riche pour la DSU, pas assez rurale pour la DSR Bref nous ne cochons jamais les bonnes cases. En plus, 2023 nous laisse un goût amer, surtout en fin d'année avec la tempête Ciaran, qui a fortement impacté par ses dégâts, nos équipements municipaux et notamment certains gymnases, où les sportifs ont vu leur saison plus que perturbée. Nous espérons que les assurances donneront rapidement le retour de leurs expertises afin de pouvoir entamer les réparations et que chaque joueur se retrouve en haut du podium. Comme quoi, un élément peut venir faire évoluer à tout moment une PPI. Malgré ce contexte compliqué depuis plusieurs années, nous maintenons le cap et tenons nos engagements même dans ces temps difficiles, pour que Le Relecq-Kerhuon reste une ville solidaire, où nous veillons à soutenir les ménages les plus fragiles : ville où il fait bon vivre, où l'attractivité ne se dément pas, avec une continuité du service public de qualité. Nous continuerons à développer la participation citoyenne, à apporter de la culture, de l'animation, pour tous les habitants, jeunes et moins jeunes. La maîtrise des finances indispensable à la réalisation de nos projets, reste l'élément majeur de notre budget qui se veut sincère. Nous sommes en responsabilité et soyez rassurés, nous travaillons de manière continue sur la maîtrise de nos dépenses, et à la

recherche de recettes afin de continuer notre politique d'investissement et de rénovation de notre patrimoine. Il ne reste plus qu'à le voter maintenant. Je vous remercie.

Monsieur le Maire remercie Madame Bournot-Gallou pour cette présentation précise, d'une gestion transparente et d'une vision transparente de notre budget.

Monsieur Fourmantin : merci de me donner la parole Monsieur le Maire, merci Madame Bournot-Gallou de votre présentation. Tous les ans je fais des commentaires sur la qualité de la présentation et je les refais cette année. Je suis d'autant plus satisfait que vous nous avez fait la présentation par fonction et j'en profite pour vous dire que vous pourriez nous la mettre avec les documents parce que c'est tout à fait intéressant et c'est un éclairage différent, plus parlant, de nos charges. Vous m'aviez répondu que tout était dans le budget la semaine dernière, en fait là, cette fois-ci on a vraiment tous les éléments. Merci, c'est utile. J'ai 2 ou 3 commentaires à faire. Sur la MEJ, évidemment il y a un dérapage, on a bien compris. Je me souviens avoir participé à la CAO du 15 novembre 2021, et à l'époque on attribuait les 20 lots aux entreprises qui candidaient : il y en avait pour 3 713 000 € TTC. A cela s'est rajouté en juin 2022, l'avenant relativement important, puisqu'il a augmenté de 17,84 % le lot « gros œuvre » pour un total de 63 441 € TTC. On est donc sur un projet à 3 800 000 € TTC à peu près, tel qu'il est sorti des appels d'offre. Je ne sais pas ce que sera le bilan définitif, on verra bien mais je rappelle le contexte, parce que c'est vrai que c'est quand même une dépense lourde dans le budget, ça pèse fortement. Le montant est TTC, donc on va récupérer du fond de compensation de la TVA, mais ça reste une dépense qu'il faut financer. Le 2^{ème} point, puisque je parle de l'investissement, c'est le terrain de camping. Franchement on est effaré de voir le montant que vous allez consacrer à la restauration et à la renaturation de ce site. C'est quelque chose sur lequel on est très attentifs parce que la biodiversité nous parle beaucoup, ce sont des sujets qui nous passionnent. On pense que l'on pouvait réaliser quelque chose d'intéressant à un prix moindre. Vous avez fait ce choix, ça nous prive d'autres investissements qui auraient été très utiles dans la commune sur les énergies nouvelles, et puisque l'on commence à en parler sérieusement, pourquoi pas un plan d'investissement dans le photovoltaïque par exemple, mais bien d'autres choses encore. Pour ce qui concerne le fonctionnement, je me suis intéressé un peu à ce qui se fait dans la métropole, dans des communes comparables à la nôtre : Guipavas, Plougastel, Plouzané. On est la plus petite de ces communes, avec 11 951 habitants en 2022, Guipavas en compte 15 407, Plougastel 13 526 et Plouzané 13 741. J'ai regardé les chiffres dans impots.gouv.fr, dans la rubrique Collectivités, et j'ai recherché les chiffres en moyenne par habitant, parce que ça permet de comparer d'un budget à l'autre sans aucune difficulté. Quand on regarde le total des produits de fonctionnement, en euro par habitant en 2022, au Relecq-Kerhuon on est à 945 €. Le plus faible c'est Plouzané avec 811 €, entre les 2 il y a 874 € à Guipavas et 889 € à Plougastel. Les charges sont de 881 € au Relecq-Kerhuon, contre 706 € à Guipavas, 782 € à Plougastel, 687 € à Plouzané. Finalement on vit bien dans notre commune, on ne se prive pas. Le résultat comptable est franchement le plus mauvais des 4, c'est normal puisque je vous amène des chiffres qui ne sont pas brillants, donc on est à 64 € par habitant contre 168 € à Guipavas, 107 € à Plougastel, 124 € à Plouzané. J'ai regardé aussi le total des ressources d'investissement et le total des dépenses d'investissement. Là on n'est pas bon, on est vraiment la collectivité qui a le plus faible taux de dépenses par habitant en investissement et le plus faible montant de ressources en investissement, ce qui nous donne évidemment la CAF la plus faible des 4 communes. C'est juste pour que l'on ait ensemble des éléments de comparaison. Je ne sais pas si c'est bien ou pas, je ne juge pas par rapport à tout ça, je note simplement qu'en fonctionnement on dépense plutôt beaucoup, en investissement on dépense plutôt moins que les autres, ce qui est dommage parce que l'investissement c'est l'avenir. Tous ces éléments font que l'on votera contre votre budget. Merci.

Madame Quétier : je vais faire une petite explication de vote. Je vais m'abstenir sur le budget, comme les années précédentes, un peu pour les mêmes raisons. Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit de part et d'autre concernant le camping, je trouve que ce budget est trop élevé : pour moi c'est du gaspillage d'argent public. Le 2^{ème} point que je voulais souligner c'est Eko'Lab : c'est vrai que l'on ne voit rien transparaître, on entend beaucoup parler de développement durable (même si je n'aime pas le terme), de préservation de la biodiversité, d'économie d'énergie, mais dans les faits ça ne transparaît pas franchement. Il y a une petite musique qui s'installe sur laquelle je voudrais vous alerter, comme quoi Eko'Lab serait que de la communication, j'aimerais que ce soit faux. Donc je m'abstiendrai.

Madame Le Corre : concernant la MEJ, est-ce que vous avez projeté l'évolution des coûts de fonctionnement de demain, celle qui va arriver au printemps 2024, par rapport à l'ancienne ?

Madame Bournot-Gallou : sur la MEJ je vous propose d'y revenir en fin de Conseil. C'est une question posée par le groupe Vert Le Relecq-Kerhuon pour laquelle on a fait un descriptif. On en parlera à ce moment-là parce que dans le budget ça va prendre un peu de temps, si vous en êtes d'accord Monsieur Fourmantin. Sur le terrain de camping,

quand c'est trop vert ce n'est pas bien, ça coûte cher. Si on avait ressorti le ruisseau, alors je ne vous dis pas, c'était 4 fois plus cher. Vous étiez aux réunions de présentation, et oui ça a un coût, je ne peux pas dire plus, c'est du financement, c'est de l'investissement. On fait rien, on laisse comme c'est ? et ça ne sera pas bien non plus. La participation citoyenne avait dit qu'il fallait faire quelque chose. De toute façon ce ne sera jamais bien. Dans tous les cas c'était dans notre programme. Concernant Eko'Lab, on attend le livre blanc au mois de juin et à partir de là j'espère comme vous, qu'il en ressortira des idées et des financements pour la suite. Pour la MEJ, savoir si on aura l'évolution des coûts de fonctionnement, il y aura des fluides en moins puisqu'elle est écoresponsable à tous les niveaux : déjà avec la chaudière on aura sûrement moins de dépenses de chauffage. Sinon visiblement on dépense trop au Relecq, dans les services : on en prend acte. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Madame Le Corre : une dernière question que l'on avait posé en commission sur les postes énergie : on avait demandé si c'était possible d'avoir la part entre la consommation en volume et le prix unitaire. C'est la seule question pour laquelle on n'a pas eu de réponse. Enfin la réponse nous dit que c'est bien une combinaison de l'évolution du prix unitaire et des volumes, on l'avait effectivement bien en tête, la question c'était de savoir lequel des 2 leviers avait fait bouger le plus.

Monsieur le Maire : je n'avais pas l'information que cette question avait été posée en commission.

Madame Bournot-Gallou : elle a été posée en commission par Madame Maquinghem. En fait, on a regardé avec les services mais honnêtement, je vous le dis, c'est vraiment très compliqué. On voit que c'est dû à l'augmentation de l'énergie mais pour l'évaluer, c'est vraiment impossible.

Monsieur le Maire : sur la MEJ, nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure comme l'a dit Madame Bournot-Gallou. J'ai entendu « gestion défaillante », ceux qui travaillent dessus apprécieront. Concernant le camping, on l'assume, c'était une proposition de notre programme. N'oublions pas quand même que le résultat de ce travail est aussi lié à une participation des habitants, réunions auxquelles vous pouviez toutes et tous participer, y compris les personnes se trouvant autour de cette table. On peut ne pas être d'accord, on peut dire que l'on aurait fait autrement. Je retiens que certains, au prix de l'écologie et de la protection des milieux, voulaient remettre un ruisseau à l'air libre en creusant une vallée de 8 m de profondeur avec un enrochement massif des 2 côtés. Vous les connaissez. Sur le camping, le volet investissement a d'ailleurs un écho plutôt très favorable auprès de nombreux habitants, donc on verra le résultat. En plus, sur certaines parties on n'intervient pas trop pour laisser la nature reprendre ses droits, et en faire un lieu de vie qui puisse être pratiqué par les habitants, ce qui ne l'est plus depuis des années. J'entends donc qu'il aurait fallu ne rien faire, sauf que c'est un site qui demande aujourd'hui quelques mises en sécurité et quelques travaux nécessaires, qu'on le veuille ou non : ne rien faire ce n'était donc pas possible non plus, il faut l'avoir en tête. Ensuite, Monsieur Fourmantin, vous avez sorti quelques chiffres, qu'évidemment on a aussi, ne vous inquiétez pas, on a les mêmes sources. Vous comparez des villes que vous dites « semblables », pourtant on n'est pas sur le même nombre d'habitants et regardez la réalité foncière des villes avec lesquelles vous nous avez comparés. 6,43 km² pour Le Relecq-Kerhuon. Si on prend la ville la plus proche, celle qui nous entoure, Guipavas, c'est 43 km² avec une dynamique foncière qui n'est pas du tout celle que nous avons, avec entre autre des zones d'activités commerciales que nous n'avons pas sur la commune et donc des recettes que nous n'avons pas. On pourrait faire la même comparaison avec Plougastel, et d'ailleurs vous notez que Plouzané est un peu différent quand on fait l'extraction des chiffres. Je ne dis pas qu'ils sont meilleurs, ou que nous sommes moins bons, ce n'est pas du tout ça, mais quand on veut comparer les choses, il faut les comparer jusqu'au bout et c'est aussi en regardant les réalités foncières. Aujourd'hui au Relecq-Kerhuon il n'y a pas d'extension de zone commerciale tous les ans par exemple et il n'y a pas la fiscalité associée. On pourrait dire que fiscalement on pourrait s'en réjouir. Aujourd'hui l'aménagement du territoire est fait à l'échelon métropolitain, pour ne pas dire du Pôle métropolitain du Pays de Brest, qui amène à des aménagements de zones dédiées. Au Relecq-Kerhuon nous n'y allons pas parce que nous n'avons pas ce foncier et il n'y a pas vocation à artificialiser d'autres fonciers, sur lesquels il pourrait pourtant y avoir des choses. On n'a pas les mêmes réalités, on peut prendre tous les chiffres que l'on souhaite, mais quand on les prend, on les prend jusqu'au bout et on fait des ratios sur les surfaces, la fiscalité, le retour fiscalité et autre.

Monsieur Héliès : je pense qu'il y a une erreur sur le projet du camping de Camfrout. C'est vrai que certains d'entre vous n'ont pas suivi les travaux participatifs, c'est dommage. C'est vrai que l'on vient renaturer un peu l'espace, on vient l'améliorer, mais on va bien au-delà. En votant contre le projet de Camfrout, en disant que ça coûte cher, vous êtes aussi contre une aire de jeux inclusive, puisque si ça coûte plus cher c'est aussi par rapport à ça. Des toilettes vont aussi être réalisées, des bâtiments vont être rénovés et vont offrir des espaces supplémentaires aux habitants, peut-être aux associations, c'est à définir. Mais on ne peut pas résumer le camping de Camfrout uniquement à un lieu de promenade vert. Bien sûr ce sera le cas, mais il n'y a pas que ça et c'est pour cette raison que le prix a évolué.

Forcément le prix de départ n'est plus le même, il y a une réalité des coûts mais pour nous on coche 3 cases : on rénove ce camping de Camfrout et on va faire un lieu ouvert au public, ouvert à tous ; on va faire une aire de jeux inclusive, et c'était aussi dans notre programme ; on rénove le patrimoine et on offre de nouveaux locaux. Je suis désolé, mais le camping de Camfrout c'est cet ensemble, ce n'est pas que ce que vous dites. Je trouve donc qu'il y a vraiment une erreur d'appréciation sur ce lieu. Une dernière chose par rapport au propos liminaire du groupe Vert Le Relecq-Kerhuon, où j'entends qu'il faudrait mettre tous les investissements uniquement sur la partie énergie. J'espère que vous aurez le courage de vos décisions et de vos votes notamment de ce soir, et au moment des élections, puisque votre programme pourra se résumer en une ligne : rénover les bâtiments énergétiques. Ce serait alors une ville où on s'ennuie. Certes c'est important de le faire, et on le fait chaque année, mais franchement qu'est-ce qu'on s'ennuierait dans cette ville que vous nous proposez demain. En tout cas on est fier d'agir sur plusieurs politiques sur la ville.

Monsieur Sarrabezolles : en réponse à Monsieur Fourmantin, et pour compléter ce que Monsieur le Maire a indiqué, vous avez fait des comparaisons entre différentes villes, qui sont pour vous dans la même strate. Les histoires de ces villes ne sont pas les mêmes, les exercices budgétaires et les assemblées municipales se suivent et au cours des mandats précédents, on a investi beaucoup. Lors de la campagne 2019-2020, notre engagement était d'avoir moins d'investissements sur ce mandat : on s'était engagé à moins investir, donc on respecte notre parole. En disant que l'on dépense beaucoup en fonctionnement, vous mettez le doigt sur ce qui est une richesse dans notre ville, c'est une force du service public, une politique d'animation et une politique culturelle qui est puissante et reconnue, qui nous est même enviée par les habitants de villes voisines : on a un rayonnement au Relecq-Kerhuon que peut-être d'autres villes de la même taille, de la même strate, n'ont pas, grâce à ses actions. Donc c'est le résultat de choix, c'est aussi le résultat de circonstances mais cette ville a une histoire et l'histoire de Plouzané, de Guipavas, n'est pas la même.

Monsieur Fourmantin : Monsieur Sarrabezolles, ça me fait plaisir que vous m'adressiez à chaque Conseil Municipal une réponse personnellement. C'est un grand honneur pour moi d'avoir un échange avec vous. C'est une plaisanterie. J'ai bien entendu ce que vous nous avez dit, Monsieur le Maire : ces communes sont géographiquement très différentes, je suis assez d'accord avec vous mais elles ont aussi des problèmes de voirie, de réseau... que nous n'avons pas.

Monsieur le Maire : donc des compétences métropolitaines.

Monsieur Fourmantin : oui c'est vrai, vous avez raison. Je retire ce que je viens de dire.

Madame Le Corre : je l'ai déjà indiqué au dernier Conseil Municipal, j'aimerais bien que l'on ne déforme pas les propos : on n'a jamais dit qu'on voulait que des investissements en économie d'énergie, on a dit qu'on voulait une vision globale, une priorisation des projets, une vue d'ensemble et sur certains sujets, quand on consulte les habitants. Par exemple, je me rappelle de Jules Ferry, où vous aviez dit que l'on ne peut pas prendre tout ce que les habitants demandent parce que ça coûtait trop cher. Sur le sujet du camping vous dites que vous avez mis tout ce que les habitants ont demandé. On connaît le projet, même si certains d'entre nous n'ont pas pu participer aux réunions, mais la question aurait pu être posée à un moment, aux habitants : est-ce que pour 800 000 € vous êtes prêts à ça ? Ce n'est pas la même chose de demander à des personnes de situer sur un site ce qu'ils veulent et de leur dire que ça coûte 800 000 €. L'autre question était : avec 800 000 € qu'est-ce que l'on peut faire de mieux, de différent, peut-être de moins cher sur ce projet et d'en allouer à d'autres. Et inversement, après je ferme la parenthèse, on ne voit pas de ligne Eko'Lab donc effectivement ça pose question sur le fait que sur ce sujet malheureusement on risque de prendre du retard après sur des investissements. En tout cas on n'a jamais dit que l'on ne voulait que des projets d'économies d'énergie.

Monsieur le Maire : pour en terminer sur le camping, parce qu'on pourrait en parler pendant des heures, de toute façon on n'est pas d'accord. Les habitants qui ont été consultés, certains vous les connaissez bien, ils ont fait liste commune avec vous, les idées qu'ils proposaient coûtaient 3 à 4 fois plus cher. Il faut dire ce qui est.

Madame Le Corre : quand on demande à des habitants ce qu'ils veulent sans parler de prix en face, ils disent ce qu'ils veulent.

Monsieur le Maire : certains voulaient des projets 3 à 4 fois plus cher pour rendre impraticable toute l'aire en creusant sur 8 m de profondeur et faire un enrochement des 2 côtés. Sur Eko'Lab, c'est quelque chose que l'on avait déjà dit, et il faut rappeler les propos que l'on a déjà pu avoir. Comme l'a dit Madame Bournot-Gallou, la consultation est en cours et on va arriver à une étape assez décisive au mois de juin. Nous aurons ensuite un plan

guide qui va nous amener à prendre les orientations communes que nous voulons pour Le Relecq-Kerhuon. Mais aujourd'hui quand vous dites que rien n'est fléché, c'est comme regarder le budget précédent en disant que rien n'est fléché. Je l'ai déjà dit, c'est intégré dans toutes les politiques. On va prendre un exemple, parce qu'en plus ce sujet fait débat aujourd'hui : la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, on n'a rien fait dans le sens d'Eko'Lab sur ce projet ? La chaudière à granules de bois pour se couper de l'abonnement d'énergie fossile, il ne fallait pas la faire ? Le chauffe-eau solaire, il ne fallait pas le faire ? Les enduits en terre non plus ? N'utiliser que des matériaux bio sourcés, il ne fallait pas le faire ? C'est une vraie question. Sur les gymnases Thérééné-Bourhis, on change et on se coupe d'abonnement fossile, c'est quoi ? On le flèche différemment ? En fait on est tellement dans une intégration de toutes ces politiques, dans tous les domaines, qu'on n'en fait pas juste un affichage : c'est intégré dans notre façon de raisonner et de réfléchir. Des fois on pourrait ne pas être d'accord et on pourrait le faire autrement. Eko'Lab va nous donner une autre vision, des actions vont arriver, avec peut-être une autre façon de les aborder, mais je laisse le soin aux personnes qui participent depuis le début, de pouvoir finaliser leurs travaux pour que l'on puisse les valider ensemble, je l'espère. Non, Eko'Lab ce n'est pas de l'affichage, ni de la communication. C'est énormément de temps investi par les habitants, les élus, les services et ce n'est pas pour faire de la communication. Clairement pas, donc nous aurons l'ambition, j'espère partagée, de pouvoir porter les mesures construites collectivement autour d'Eko'Lab.

Monsieur Fourmantin : je partage complètement ce que vous dites sur Eko'Lab, pour nous c'est un outil formidable, je ne vous le cache pas. Les débats sont d'une richesse incroyable. On va crouler sous les propositions vraiment, donc il va falloir faire des choix, ça va être terrible. Franchement, je parle sous le contrôle de Madame Mévellec-Sithamma, puisque l'on a réfléchi ensemble, ainsi que Monsieur Barbier. Il s'est passé énormément de choses en l'espace de quelques heures, il est sorti énormément de propositions qu'il va falloir trier, classer. On a une perspective quand même qui est extrêmement inquiétante, c'est le réchauffement climatique. Je vous rappelle que 2023, c'est 1,5 degrés de plus. C'est catastrophique, si on continue comme ça on va tout droit vers l'enfer, donc il faut absolument que l'on mette en place les actions qui nous sont proposées. Je compte sur Eko'Lab franchement, je m'investirai tout ce qu'il faut, je n'en fais pas un objet de communication au contraire, j'en fais un outil, outil à notre disposition pour que l'on avance et que l'on aille dans le bon sens. Je compte aussi sur les citoyens qui y ont participé, pour nous rappeler à l'ordre en permanence. Il faut que collectivement on aille dans le bon sens. Le réchauffement climatique c'est une catastrophe attendue, on doit pouvoir à notre échelon, à tous les échelons, à l'échelon de la collectivité, on doit pouvoir agir et Eko'Lab c'est l'outil qu'il nous faut pour cela.

Monsieur le Maire : nous aurions aussi pu ne jamais lancer Eko'Lab. On a décidé de le faire.

Madame Mazelin : pour revenir sur Eko'Lab, il faut aussi bien comprendre, et vous le savez pertinemment que ce qui sortira de ce livre blanc, ce sont des projets peut-être à court terme, mais aussi une projection à moyen et long terme. De toute façon, c'est quelque chose qui va aller bien au-delà de ce mandat, et dont pourront s'emparer toutes les listes qui participeront aux prochaines élections municipales. On n'est pas non plus dans la communication, ni dans quelque chose qui pourrait ne servir qu'à la majorité actuelle. C'est vraiment une projection sur du long terme, et pas simplement jusqu'à la fin du mandat. C'est vrai qu'il faut aussi attendre de voir ce qui en sortira, c'est encore un travail de réflexion. Je suis assez étonnée, Madame Quétier d'entendre parler de communication. Je suis aussi très étonnée d'entendre la critique que vous formulez tous sur le projet de rénovation du camping, de l'ouverture de ce nouvel espace à la population. Comme l'a dit Monsieur Héliès, c'est un espace qui va pouvoir accueillir une aire de jeux inclusive, de nouveaux locaux mis à disposition et évidemment un lieu de promenade et une continuité de la coulée verte. Je suis étonnée de vous entendre critiquer le montant de 800 000 €, alors que vous étiez prêts, sans demander l'avis de personne d'ailleurs, puisque la population n'était pas forcément interrogée à ce moment-là, à l'achat d'un terrain à 1,8 millions plus 1,5 millions de dépollution, c'est-à-dire plus de 3 millions pour un terrain sans avoir rien projeté dessus.

Monsieur le Maire : on avait dit plus La Cantine.

Madame Quétier : je pense que je me suis mal exprimée par rapport à Eko'Lab. Je n'ai pas dit que c'était de la communication, justement je lutte contre cette petite musique. Une fois de plus, je reprends l'expression parce que ça s'installe, je l'entends beaucoup autour de moi. Je voulais vous alerter, mais ce n'est pas ce que je pense, on est d'accord. La 2^{ème} petite réflexion, c'est que je voudrais à nouveau insister sur le fait que certes, il y a un dérèglement climatique, mais de mon point de vue il y a quelque chose qui est aussi important, c'est l'effondrement de la biodiversité. Je l'ai déjà dit, mais j'insisterai jusqu'à ce que ça rentre.

Madame Bournot-Gallou : je voulais aussi ajouter, que face à ces investissements sur le camping, nous aurons aussi des subventions, le Fonds Vert par exemple. Il y aura aussi des recettes, peut-être des ajustements, en dépense

comme en recette. Quand vous dites que l'on ne fait pas assez pour tout ce qui est écoresponsable, on est quand même sur du bio à la cantine, sur des circuits courts, on essaye toujours d'améliorer. On a aussi un plan de sobriété : au niveau de la Mairie, on met du LED, on baisse le chauffage dès que l'on peut, dans les écoles ce n'est pas possible parce qu'il y a une réglementation. On fait notre maximum, on est bien conscient qu'il y a un problème. Je ne comprends pas toujours vos attaques, parce que ce n'est jamais assez et en même temps c'est parfois trop. C'est compliqué, sincèrement c'est compliqué.

Monsieur Héliès : j'entendais Madame Le Corre dire tout à l'heure sur le camping, que l'on met 800 000 € cette année. Certes, le coût global sera de 800 000 € sur 2 ans et pour cette année, c'est 460 000 €. Si vous trouvez que c'est trop, je l'entends, mais ce n'est pas une enveloppe de 800 000€ sur le budget de cette année, et je rappelle que la délibération porte sur le budget 2024.

Monsieur Morvan : je trouve que vous êtes particulièrement injustes et un peu durs sur ce qui se passe depuis le début d'Eko'Lab, en disant que c'est de la communication et que ça n'aboutira à rien. C'est un peu cette interprétation tout de même et il a bien été indiqué que l'on travaillait jusqu'au mois de juin ensemble. Je trouve que les rencontres dans le cadre du DOE se passent plutôt bien, que c'est plutôt constructif et que les rencontres avancent assez bien, donc je ne vois pas quel est ce petit son de cloche. Moi je ne l'entends pas, pourtant j'écoute.

Monsieur Marsollier : je veux préciser à Monsieur Morvan que personne n'a dit que c'était de la communication, mais on s'inquiétait de ça le devienne. Il y a effectivement une attente de passer à l'action, parce que si on est d'accord pour partager le diagnostic sur le réchauffement climatique, on doit être d'accord aussi sur l'urgence à agir. Concernant le projet d'aménagement du camping, au dernier Conseil, on avait eu à prendre position sur la délibération. Nous on s'était abstenu, parce que pour nous ce n'était pas une priorité. Je rappelle que l'on s'est quitté sur le projet d'aménagement du camping le 27 novembre si je me souviens bien, lors de la restitution que vous nous aviez faite à l'Astrolabe et à ce moment-là vous nous aviez annoncé un coût à hauteur de 300 000 € pour un projet dit « sobre », je le répète. Or là, on apprend que ce n'est plus 300 000 € mais 813 000 €. Ça a de quoi surprendre dans un contexte de finances tendues, je le répète, pour nous ce n'est pas une priorité, je le redis encore.

Monsieur le Maire : une aire de jeux inclusive a été rajoutée depuis, des bâtiments sont en projet de rénovation et n'avaient pas été intégrés. Des préconisations nous ont faites, y compris par les cabinets extérieurs et on a jugé opportun de ne pas se limiter à 2024. Donc j'entends que si on ne fait rien sur le camping et que l'on arrête la MEJ, presque tout va bien, au final. C'est un petit peu caricatural, car on est moins bon que Plougastel, Plouzané et Guipavas réunis, c'est vrai, j'avais oublié.

Vu qu'il n'y a plus d'observation, je vais mettre aux voix. Dans le cadre du vote de ce budget, nous devons émarger l'arrêté des signatures où figureront les votes pour, les votes contre et les abstentions. En fait on atteste que l'on a eu ce débat autour du budget, même si nous ne sommes pas d'accord. Je vous invite à signer ce document qui sera joint au PV du budget et du Conseil.

235 – D04 – 24 : TARIFS MUNICIPAUX 2024 - RECTIFICATIF

Résumé :

Suite à une erreur matérielle, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs municipaux modifiés comme indiqué ci-dessous :

2- AUTORISATIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DROITS DE PLACE

PERMIS DE STATIONNEMENT

	UNITE	2022	2023	2024
Dépôt voie public (meubles, bennes, échafaudages...)	m²/jour – 1^{er} mois	0.50 €	0.50 €	0.50 €
	m²/jour – à partir du 2^{ème} mois	0.40 €	0.40 €	0.40 €

Ces tarifs sont applicables à compter du 15 février 2024.

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Bournot-Gallou prend la présidence de séance.

235 – D05 – 24 : VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS
Après examen des différents dossiers reçus en Mairie au titre des demandes de subvention pour l'année 2024, il est proposé au Conseil Municipal de valider les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

I - ACTIVITÉS CULTURELLES /SOCIO CULTURELLES		
ASSOCIATION OU ORGANISME	MONTANT 2023 en €	MONTANT 2024 en €
ART ET VIE	125,00	200,00
KERHORRE COUNTRY	100,00	225,00
LOISIRS FEMININS	100,00	200,00
KERHORRE PHILATÉLIE	100,00	220,00
THE RAINBOW'S DANCERS	300,00	325,00
TOTAL	725,00	1 170,00
II - ADHESION A DES SYNDICATS OU ASSOCIATIONS		
ASSO NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE	100,00	100,00
TOTAL	100,00	100,00
III - ASSOCIATIONS RELATIVES A LA VIE SCOLAIRE		
DDEN	100,00	200,00
ASSO. INDEPENDANTE PARENTS D'ELEVES COLLEGE CAMILLE VALLAUX	175,00	Pas de dossier
APEL SAINT JEAN DE LA CROIX	175,00	Pas de dossier
APE KERMADEC	140,00	200,00
TOTAL	590,00	400,00
IV - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES		
OFFICIERS MARINIERS ET VEUVES	125,00	225,00
FNACA	125,00	200,00
TOTAL	250,00	425,00
V - ORGANISMES A CARACTERE SOCIAL		
ASSO. LES AMIS DE LA RESIDENCE KERLAOUENA	400,00	400,00
BRETAGNE BENIN ESPOIR	227,50	284,00
DEJA DEMAIN	100,00	Pas de dossier
RIVERAINS DE CAMFROUT	100,00	200,00
TOTAL	827,50	884,00
VI - ORGANISMES A CARACTERE FESTIF		
LOISIRS VOYAGES	130,00	262,50
TOTAL	130,00	262,50
VII - SPORT		
CLUB CANIN	162,50	244,00
AMIS ET ANCIENS DE L'ETOILE ST ROGER	225,00	256,00
TOTAL	387,50	500,00

VIII - ORGANISME RELATIFS A L'HISTOIRE LOCALE		
AMIS DE LA MAISON KERHORRE	255,55	274,89
TOTAL	255,55	274,89
VIII - HORS COMMUNE		
ASSO LES AMIS DE LA RESIDENCE J.BREL	400,00	400,00
ASSO LES AMIS DE LA MAPAD	400,00	400,00
TOTAL	800,00	800,00
TOTAL ASSOCIATIONS EXTRA SPORTIVES	4 065,55	4 816,39

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité – M. Héliès, M. Morvan, Mme Mazelin, M. Réa, M. Le Berre, Mme Lavergne, M. Péron et M. Liziar quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité – Monsieur le Maire, M. Héliès, M. Morvan, Mme Mazelin, M. Réa, M. Le Berre, Mme Lavergne, M. Péron et M. Liziar quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur Quentel : cette délibération fait suite à la délibération 235-D76-23 du dernier Conseil Municipal, qui avait pour objectif de valoriser l'investissement des adhérents des associations et d'encourager leurs actions menées sur la commune, par l'augmentation des subventions pour les associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, la solidarité, l'écologie ou l'histoire. Pour rappel, la subvention se compose d'une part fixe et d'une part variable. La part variable se décline désormais suivant 5 critères définis dans le dossier et expliqués lors du dernier Conseil, et qui permet d'acquérir des points traduits en euros au prorata de la somme dédiée. Cette part variable n'est accessible qu'en fonction des soldes bancaires. Vous trouverez dans les tableaux, les 22 associations et organismes faisant l'objet de ces subventions de fonctionnement pour l'année 2024, pour un total de 4 816,39 €, contre 4 065,55 € l'an passé, somme à laquelle il faut rajouter, pour des problématiques de quorum, les 225 € de l'association 100 pour un toit et qui font l'objet d'une autre délibération de ce Conseil.

Monsieur Héliès prend la présidence de séance.

235 – D06 – 24 : VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Après examen des différents dossiers reçus au titre des demandes de subvention pour l'année 2024, il est proposé au Conseil Municipal de valider les subventions suivantes :

ECOLES DE SPORT – Valeur du point = 21,30 € (21,30 € en 2023)

Association	Inscrits 2022/2023	Inscrits 2023/2024	Montant subvention 2023 en €	Montant subvention 2024 en €
Association Gymnique Les Kerhorres	119	119	2 534,70	2 534,70
Football Club Relecq-Kerhuon	163	149	3 471,90	3 173,70
Fudoshin Karaté Do	2	0	42,60	0
KOALA	65	61	1 384,50	1 299,30
Le Relecq-Kerhuon rugby	54	52	1 150,20	1 107,60
Pont de l'Iroise Hand Ball	43	50	915,90	1 065,00
Patronage Laïque du Relecq-Kerhuon	14	35	298,20	745,50
Ping Pong Club Kerhuonnais	28	25	596,40	532,50
Shun Fu Kan	0	7	0	149,10
Skol Gouren Kerhorre	40	47	852,00	1 001,10
Sports Nautiques Relecq-Kerhuon	0	10	0	213,00
Stade Relecquois basket	77	80	1 640,10	1 704,00

Tennis Club Relecquois	102	86	2 172,60	1 831,80
TOTAL	707	721	15 059,10	15 357,30

ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIEES A L'OFFICE DES SPORTS

Association	Inscrits 2022/2023	Inscrits 2023/2024	Montant subvention 2023 en €	Montant subvention 2024 en €
Association Gymnique Les Kerhorres	321	393	3 241,17	4 060,33
Football Club Relecq-Kerhuon	404	424	4 591,17	4 599,61
Fudoshin Karaté Do	29	25	355,29	352,31
Groupe Cycliste Kerhuonnais	32	35	273,82	303,53
Kerhorre Pétanque	149	153	800,00	945,07
Kerhuon Triathlon	51	Pas de dossier	279,41	Pas de dossier
KOALA	263	254	2 525,88	2 451,33
Kerhuon Sport Détente	212	202	1 225,00	1 115,16
Le Relecq-Kerhuon Rugby	252	317	2 597,13	3 149,74
Pont de l'Iroise Handball	149	166	1 563,09	1 792,70
PLRK Badminton	197	229	1 997,06	2 442,49
PLRK Sport détente	21	28	205,59	224,26
PLRK Volley	48	36	314,12	264,04
Ping Pong Club Kerhuonnais	167	166	1 591,17	1 492,11
Relecq VTT	48	39	425,15	342,09
Shun Fu Kan	19	28	295,00	239,93
Skol Gouren Kerhorre	72	72	894,12	868,85
Sports Nautiques au Relecq-Kerhuon	82	199	995,59	1 850,16
Stade Relecquois Basket	185	205	1 055,88	1 128,42
Tennis Club Relecquois	314	313	3 007,35	2 977,35
SOUS-TOTAL	3 015	3 284	28 232,99	30 599,48
J.MOULIN ET GRANDEAU	FORFAIT	FORFAIT	170,00	170,00
J.FERRY (MACAREUX)	FORFAIT	FORFAIT	170,00	170,00
ELEMENTAIRE ST JEAN DE LA CROIX	FORFAIT	FORFAIT	170,00	170,00
TOTAL	3 015	3 284	28 742,99	31 109,48

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité – M. Réa, Mme Boulic, Mme Calvez-Réa, M. Liziar, M. Quentel, M. Kervran et M. L'Eost quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité – Monsieur le Maire, M. Réa, Mme Boulic, Mme Calvez-Réa, M. Liziar, Mme Le Bihan, M. Quentel, M. Kervran et M. L'Eost quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Madame Mévellec-Sithamma : seules 19 associations sportives ont présenté un dossier sur les 21 qui pouvaient y prétendre. Il y a une très sensible augmentation des adhérents, + 269 par rapport à 2023, due surtout à un apport des adhérents extérieurs à la ville (+231), qui est donc gage de l'attractivité de nos clubs. Par conséquent, l'assiette proposée par la Ville a aussi été augmentée de 2 393,92 €, pour un montant total de 32 994 € en 2024, contre 30 998,50 € en 2023. Cependant, la répartition par points (part fixe et part variable) ne permet d'attribuer que 30 599,48 € entre les associations, ce qui représente tout de même une augmentation de 3 322,80 € par rapport à 2023. La subvention attribuée à l'école de sport augmente aussi légèrement, de 298,20 €, pour un total en 2024 de

15 357,30 €. A cela il faut ajouter les forfaits attribués aux 3 établissements scolaires pour 170 € chacun. Le total des subventions attribuées aux associations sportives s'élève donc à 31 109,48 €.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

235 – D07 – 24 : VOTE DES SUBVENTIONS – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Au titre des attributions de subventions pour l'année 2024, il est proposé au Conseil Municipal de valider la subvention suivante :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Association ou organisme	Montant 2023	Montant 2024
Centre Communal d'Action Sociale	198 000 €	198 000 €

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire : c'est bien de rappeler que cette subvention est fléchée aujourd'hui, avec l'écriture du budget du CCAS à un instant T. En fonction d'événements qui pourraient se passer dans l'année, on peut être amené à le faire évoluer et à prendre une Décision Modificative pour équilibrer le budget du CCAS, s'il y avait encore des actions à mener.

Monsieur Morvan prend la présidence de séance.

235 – D08 – 24 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION 100 POUR 1 TOIT

Après examen des différents dossiers reçus en Mairie au titre des demandes de subvention pour l'année 2024, il est proposé au Conseil Municipal de valider la subvention suivante :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Association ou organisme	Montant 2023	Montant 2024
100 POUR UN TOIT	212,50 €	225,00 €

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité – M. Héliès, Mme Bournot-Gallou, Mme Boulic, M. Le Berre, M. Kervran et M. Fourmantin quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité – Monsieur le Maire, M. Héliès, Mme Bournot-Gallou, Mme Boulic, M. Le Berre, Mme Le Bihan, M. Kervran et M. Fourmantin quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance.

235 – D09 - 24 : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'AASEC RELATIVE AUX ACTIVITES DU CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN JACOLOT

Résumé :

Dans le cadre des relations entre la Ville du Relecq-Kerhuon et l'Association d'Action Sociale Educative et Culturelle (AASEC) qui gère le Centre Socio-Culturel Jean Jacolot, une convention a été établie pour une durée de 3 ans. Arrivée à échéance au 31 décembre 2023, il convient aujourd'hui de la renouveler afin de poursuivre ce partenariat.

Le Centre Socio-Culturel Jean Jacolot dispose de moyens humains et matériels lui permettant de jouer un rôle essentiel dans la vie sociale et culturelle de la Commune du Relecq-Kerhuon.

L'Association est chargée d'organiser et d'animer le Centre Socio-Culturel selon les termes de son agrément « Projet social » délivré par la CAF. Les orientations sont définies en accord avec les partenaires que sont la C.A.F, la Fédération des Centres Sociaux, la Ville et le Conseil Départemental.

L'Association veille particulièrement à permettre l'accès aux activités à toutes et tous, sans discrimination d'ordre social, politique, philosophique ou religieux, avec une attention particulière aux populations défavorisées.

La présente convention prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour une période de 3 ans.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les termes de la convention avec l'AASEC pour les activités du Centre Socio-Culturel Jean Jacolot ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer sachant que la prise d'effet est fixée au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de trois ans.

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité – Mme Bournot-Gallou, M. Dincuff, Mme Mévellec-Sithamma, Mme Sahli quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité – Mme Bournot-Gallou, M. Dincuff, Mme Mévellec-Sithamma, Mme Sahli et Mme Lagathu quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur Desbureaux : cette convention reprend dans les grandes lignes, les termes de la précédente, sans évolution majeure. C'est l'occasion malgré tout de réaffirmer le soutien de la Ville à cette association, qui tient un rôle essentiel dans l'animation de la vie sociale et culturelle sur notre commune.

Madame Maquinghem : vous l'avez très justement évoqué, il y a des inquiétudes sur l'équilibre financier. Qu'est-ce qui est envisagé au niveau de la commune par rapport à cette augmentation des charges de la masse salariale sur les Centres Sociaux ? Nous y reviendrons tout à l'heure avec le vœu auquel nous nous associerons, mais au niveau de la projection, il n'y a pas eu de demande d'augmentation de subvention pour l'instant au niveau du Centre Social, or vous nous avez bien expliqué que les charges allaient augmenter, que l'équilibre financier serait difficile. Qu'est-ce qui est projeté à ce niveau-là ?

Monsieur le Maire : c'est toujours difficile avec les départs, parce que les personnes qui pourraient participer à la discussion ne sont pas dans la salle. Nous avons rencontré l'association, gestionnaire du Centre, en début d'année et nous avons échangé avec eux sur cette évolution. Ils nous ont alertés et expliqué la genèse de cette évolution : il fallait en effet comprendre d'où venait cette évolution, qui est une surprise, et pour eux, une forme d'incompréhension. L'association et les salariés du Centre s'étonnent sur la façon dont ça a été fait. Sur 2024, ils ne souhaitent pas avoir d'aide financière supplémentaire, parce qu'ils sont sereins. L'inquiétude concernant leurs finances pourrait commencer à partir de 2025, même si d'autres centres, ailleurs sur le territoire, sont déjà impactés et commencent à licencier sur les postes d'animation. On a donc demandé à connaître l'avis de la Fédération des Centres pour ne pas agir de manière isolée, et la semaine dernière il y a eu un rassemblement à leur initiative. Les questions que l'on se pose au Relecq-Kerhuon, se posent partout, il va donc falloir avoir une action coordonnée. On leur a dit que l'on était tout à fait disposé à travailler et collaborer avec la Fédération autour de cette question, parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, les décideurs ne sont vraiment pas les financeurs, mais nous ne sommes pas non plus le seul financeur. La CAF est un des partenaires majeurs et le Conseil Départemental dans une moindre mesure. Il faut donc que l'on ait aussi une discussion avec les autres interlocuteurs, parce que c'est ensemble, collectivement, que nous travaillons et validons le projet social. Nous avons eu une discussion tout à fait limpide et une réflexion partagée avec les personnes de l'association et entre autre le responsable de la structure. C'est compliqué de contester que les salaires augmentent, mais l'année prochaine l'augmentation est de plus de 20 000 €, ce n'est pas anodin. Il faut mettre à profit cette première partie de l'année pour pouvoir échanger sur les questionnements, essentiellement avec la CAF qui a une vision globale, puisqu'elle intervient sur plusieurs centres, et nous ne pourrions pas compenser. Aujourd'hui il n'y a pas d'annonce particulière, on reste en contact rapproché avec le centre pour discuter de la suite et faire remonter cet étonnement, plutôt que cette contestation, de manière plus coordonnée sur le territoire. On peut râler dans notre coin au Relecq-Kerhuon, mais s'il n'y a pas cette coordination, je suis persuadé que ça n'ira pas très loin. Il n'y a pas d'alerte pour 2024, donc on a toute l'année pour travailler avec eux et voir comment on les accompagne sur la suite du projet social, ce projet social qui sort beaucoup des murs du centre : c'est profitable à de nombreux habitants qui voient aujourd'hui des activités se développer sur l'ensemble du territoire du Relecq-Kerhuon. Je n'ai pas plus d'éléments aujourd'hui, mais il n'est pas question de laisser tomber le centre socioculturel, ce n'est pas du tout la volonté. On regarde comment on affronte cette étape ensemble, mais il faut quand même se faire entendre. Avec ces éléments et le vœu, je considère qu'une de vos questions diverses a été traitée.

Madame Le Bihan va nous présenter la délibération sur les montants des crédits accordés aux écoles publiques pour 2024, et à l'instant on apprend que l'on change de Ministre de l'Education Nationale. Visiblement elle aura eu une mission de très courte durée.

235 – D10 – 24 : MONTANT DES CREDITS ACCORDES AUX ECOLES PUBLIQUES – ANNEE 2024

Résumé :

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, comme suit, le montant des crédits accordés aux écoles publiques pour 2024.

Les dépenses comprennent :

- Les produits pharmaceutiques,

- Les fournitures scolaires et livres de bibliothèque,
- L'acquisition et le renouvellement du petit matériel pédagogique (hors matériel informatique),
- Le financement des classes de découverte, des sorties, des spectacles,
- Les frais de transport engagés par les écoles,
- La rémunération d'intervenants extérieurs,
- Les abonnements scolaires,
- L'entretien des photocopieurs (coût copie),
- Les frais de fonctionnement de l'informatique (hors maintenance du matériel) y compris les abonnements ADSL.

1- Fixation du forfait 2024 par élève :

	Forfait 2024 + 7 %	Rappel forfait 2023
Enfant école maternelle	89.99 €	84.11 €
Enfant école élémentaire	95.93	89.66 €
Enfant Classe U.L.I.S.	191.86	179.32 €

2- Les effectifs au 1^{er} janvier 2024 :

	Effectifs 2024	Rappel effectifs 2023
Ecole Maternelle Jean Moulin	123	140
Ecole Maternelle Jules Ferry	142	150
Ecole Primaire Jules Ferry	267	274
Ecole Primaire Jean Moulin	123	132
Ecole Primaire Achille Grandeau	96	101
Ecole Primaire Achille Grandeau (U.L.I.S.)	12	13
TOTAL	763	810

3- Montant des crédits globaux 2024 :

	Crédits 2024	Rappel Crédit 2023
Ecole Maternelle J. Moulin Crédits pédagogiques (89.99 x 123)	11 068.77 €	11 775,40 €
Total	11 068.77 €	11 775,40 €
Groupe Scolaire J. Ferry - Crédits pédagogiques élémentaire (95,93 x 267) - Crédits pédagogiques maternelle (89,99 x 142)	25 613,31€ 12 778.58	24 566,84 € 12 616.50 €
Total	38 391.89€ €	37 183,34 €
Ecole Primaire Jean Moulin Crédits pédagogiques (95,93 x 123)	11 799.39 €	11 835,12 €
Total	11 799,39 €	11 835,12 €
Ecole Primaire Achille Grandeau - Crédits pédagogiques (95,93 x 96) - Crédits pédagogiques classe ULIS (191,86 x 12)	9 209,28 € 2 302,32 €	9 055,66 € 2 331,16 €
Total	11 511,60 €	11 386,82 €
TOTAL GENERAL	72 771,65 €	72 180,68 €

Les crédits pédagogiques 2024 s'élèvent à 72 771,65 € pour 763 élèves (72 180,68 € pour 810 élèves en 2023).

o Avis de la commission Famille : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Le Bihan : il est proposé de fixer le montant des crédits accordés aux écoles publiques à raison d'une augmentation de 7 % par rapport à 2023. Ce qui représente un total de 23 847,35 € pour les 265 élèves des écoles maternelles, de 46 621,98 € pour les 486 élèves des écoles élémentaires et un total de 2 302,32 € pour les élèves du dispositif ULIS.

Monsieur L'Eost : on va voter pour, bien entendu. L'année dernière on avait dit que ce n'était pas assez. Cette année, 7 % d'augmentation c'est important donc on va voter pour. Par contre, on a appris hier qu'il y aurait encore une fermeture de classe à l'école Jules Ferry, prévue pour l'année prochaine. On a donc regardé les chiffres et depuis 2013, on a pu constater une baisse des effectifs dans les écoles publiques du Relecq-Kerhuon, une baisse concernant surtout le Groupe Scolaire du Bourg avec 82 élèves de moins entre 2013 et 2024, ce qui correspond à plus de 3 classes. Le Groupe Jules Ferry ne diminue que de 12 élèves dans la même période, avec une seule fermeture de classe, l'année dernière. Dans le même temps, les effectifs du privé étaient stables. Avez-vous analysé la baisse des écoles publiques, surtout au niveau du Bourg, depuis plus de 10 ans ? 80 c'est énorme. Si on revient encore des années en arrière, ça fait plus de 100 élèves. Les perspectives de l'année prochaine ne sont pas bonnes non plus. Le Groupe Scolaire du Bourg dans la situation dans laquelle il est, c'est-à-dire 3 structures différentes, avec 3 directeurs, est-ce que c'est pérenne dans l'avenir ? Est-ce qu'il est prévu de faire quelque chose pour que ce soit plus attractif pour les habitants ?

Madame Calvez-Réa : au niveau des écoles du Bourg, ce que l'on peut constater c'est le peu de constructions : le bourg n'est pas extensible et on a vu pas mal de constructions et de lotissements se mettre en place du côté de l'école Jules Ferry, avec de nouveaux quartiers. Ils ont apporté beaucoup d'enfants, ce qui est important, mais ce qui est moins le cas du côté des écoles du Bourg, où quelques bâtiments sont en cours de finition, un lotissement a du mal à démarrer à la place de l'entreprise Mory Team, on est donc dans cette attente. En ce qui concerne l'école Jules Ferry, je dirais qu'il y a aussi l'attractivité du bilingue, qui peut-être justifie l'inscription des enfants dans cette école. C'est ce qui semble répondre à cette baisse d'effectifs au niveau des écoles du Bourg et dans le même temps, comme il vient d'être signalé, il y a une stabilité au niveau de l'école privée.

Monsieur le Maire : baisse qui est aussi liée à une baisse démographique, partagée dans le Finistère. Une soixantaine de classes dans le Finistère vont fermer, pour une quinzaine d'ouvertures, je crois, je n'ai plus le chiffre en tête. Sur Guipavas, c'est 2 classes qui ferment. Vous voyez, encore des chiffres entre les villes, qui sont un peu disparates. Sur la notion de 3 écoles au Bourg, il y a des décisions qui ne nous appartiennent pas, qui sont de la responsabilité de l'Education Nationale, et où nous ne ferons pas d'ingérence dans le mode de fonctionnement des 3 écoles. En terme organisationnel, on est vraiment sur le temps scolaire, qui est de la responsabilité de l'Education Nationale.

Madame Maquinghem : comme Monsieur L'Eost, on se félicite de cette augmentation qui avait été demandée l'année dernière. En 2023, la revalorisation était de 0,5 %. Cette année, elle est de 7 %, on s'en félicite. Pour la commune le budget est stable puisqu'il est compensé par la baisse des effectifs, donc c'est très bien qu'il y ait eu ce coup de pouce de 7 %.

Monsieur le Maire : coup de pouce qui profitera aussi les autres années, si les effectifs augmentent, ce que l'on peut souhaiter.

Monsieur Liziar : sur les fermetures de classe, il faut savoir que c'est un choix d'abord de l'Etat, de mise à disposition des enseignants. La France est 34^{ème} sur 36 pays de l'OCDE, au niveau des effectifs par classe. Il y a donc un choix politique à faire, de diminuer les effectifs et de faire en sorte que l'on soit dans les premiers de l'OCDE sur les effectifs.

235 – D11– 24 : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT JEAN DE LA CROIX, ANNEE 2024

Résumé :

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint Jean de la Croix pour l'année 2024, en référence à l'effectif constaté dans l'Etablissement au 1^{er} janvier 2024.

VU la loi n° 59 du 31 décembre 1959 sur les rapports de l'État et les Établissements d'enseignement privé,

VU la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions relatives aux rapports entre l'Etat et les Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 78-83 du Conseil Municipal du RELECQ-KERHUON en date du 23 juin 1983, autorisant la signature du protocole d'accord relatif à la participation de la Ville du RELECQ-KERHUON aux frais de fonctionnement des écoles privées,

CONSIDERANT que la contribution, par élève, aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat ne peut être supérieure à celle accordée à un élève de l'enseignement public de même niveau,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le forfait communal 2024 à l'Ecole privée Saint Jean de la Croix :

1- Fixation du forfait par élève

747 € (699 € en 2023)

2- Effectifs au 1^{er} janvier 2024 (maternelles et élémentaires)

Maternelles	148 élèves
Elémentaires	204 élèves
Total	352 élèves (360 élèves au 1 ^{er} janvier 2023)

3- Fixation du forfait global

747 € x 352 = 262 944 € (251 640 € en 2023)

4- Modalités de paiement

La somme mentionnée ci-dessus sera réglée à l'Organisme de Gestion de l'Ecole Privée Saint Jean de la Croix par douzième, le 30 de chaque mois.

o Avis de la commission Famille : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Liziar : à l'échelon national, la Ministre de l'Education Nationale et des Sports qui n'est plus maintenant que Ministre des Sports, a bien involontairement soulevé le problème du contrôle des finances allouées au privé, que ce soit au Collège Stanislas qui est sous contrat, ou dans les établissements hors contrat. Le législateur devra légiférer afin de contrôler d'avantage et rendre transparents les financements reçus par le privé, et je ne parle même pas des dérives idéologiques.

Monsieur le Maire : Ministre des Sports qui s'implique beaucoup dans l'éducation.

235 – D12 – 24 : REPARTITION DE LA SUBVENTION POUR VOYAGES EDUCATIFS DANS LE CADRE DES PAE ET DES ACTIONS PEDAGOGIQUES – ANNEE 2024

Résumé :

Il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir un crédit de 3 350 € au titre des voyages éducatifs, des P.A.E. et des Actions Pédagogiques pour l'année 2024, composé de 3.000 € entre les différents collèges de la commune et 350 € pour les lycées et IME.

A – COLLEGES : Dotation globale 3 000 €

1- Détermination du nombre d'élèves des collèges publics et privés domiciliés sur la commune :

	2024
Collège et SEGPA Camille Vallaux	291
Collège Saint Jean de la Croix	219
Collège DIWAN	25
TOTAL	535

2- Répartition de la subvention, dotation globale : 3 000 € :

Il est convenu d'un crédit plancher de versement fixé à 50 €.

	Crédits 2024
Collège Camille Vallaux	1 632 €
Collège St Jean de la Croix	1 228 €
Collège Diwan	140 €
TOTAL	3 000 €

3- Versement de la subvention :

Le versement de la subvention aux établissements concernés interviendra sur présentation des pièces justificatives suivantes, à raison de 3,50 €/jour/élève :

- pour les voyages éducatifs : attestations de séjour, liste des enfants concernés
- pour les P.A.E. et actions pédagogiques : descriptif sommaire du projet – classes concernées

B – LYCEES : dotation globale 350 €

Les élèves domiciliés au RELECQ-KERHUON et fréquentant les lycées peuvent bénéficier d'une subvention fixée à 3,50 €/jour/élève, dans le cadre des voyages éducatifs sur présentation des justificatifs nécessaires au contrôle (attestations de séjour, liste des enfants concernés).

De même, les élèves scolarisés dans les I.M.E. et domiciliés sur la commune, peuvent bénéficier d'une subvention fixée à 3,50 €/jour/élève, dans le cadre des voyages éducatifs et des P.A.E.

o Avis de la commission Famille : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité – M. Sarrazolles quitte la salle et ne prend pas part au vote.

235 – D13 – 24 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU RELECQ-KERHUON ET L'ECOLE JULES FERRY– LES PETITS DETEK'LIVRES

Résumé :

La Médiathèque François Mitterrand et l'école Jules Ferry participent au projet « Les Petits Détek'livres », organisé conjointement par la médiathèque et les bibliothèques des écoles publiques de la commune.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé aux élèves des classes de cycle 2 de participer à un atelier philosophique sur le thème de la différence : 6 rencontres seront animées par Yan Marchand les 13 et 16 février 2024, à l'école Jules Ferry.

La convention de partenariat jointe en annexe, fixe les engagements de la Ville et de l'école Jules Ferry.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accepter les termes de la convention de partenariat avec l'école Jules Ferry.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents ayant trait à cette décision.

o Avis de la commission Culture - Sport : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Famille : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

235 – D14 – 24 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU RELECQ-KERHUON ET LE COLLEGE CAMILLE VALLAUX – PROJET SLAM ET ENGAGEMENT

Résumé :

La Médiathèque François Mitterrand et le collège Camille Vallaux participent au « projet Slam et engagement », organisé conjointement par la médiathèque et les professeurs de français et d'éducation musicale des 3^{ème} B et 3^{ème} E.

Dans le cadre de ce projet, il est proposé aux élèves des deux classes de 3^{ème} d'écrire et de mettre en voix et en musique des textes de slam sur le thème de l'engagement, lors d'ateliers assurés par la comédienne Sophie D'Orgeval, de la compagnie La Rigole.

Les ateliers auront lieu au collège Camille Vallaux, entre le 21 mars et le 23 mai, à raison de 8 h d'ateliers par classe.

En amont de ces ateliers, la compagnie La Rigole présentera aux élèves, accompagnés de leurs professeurs, la lecture musicale de sa nouvelle création *Pourquoi elle shoote ?* Cette lecture aura lieu au Centre Jacolot le vendredi 9 février à 10h30.

Le projet se conclura par une restitution du travail des élèves le jeudi 30 mai, à la médiathèque, en présence de la comédienne Sophie D'Orgeval.

La convention de partenariat jointe en annexe fixe les engagements de la Ville et du Collège Camille Vallaux.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accepter les termes de la convention de partenariat avec le Collège Camille Vallaux.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents ayant trait à cette décision.

o Avis de la commission Culture - Sport : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Famille : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Dincuff : le projet « Slam et engagement » est organisé en partenariat avec la médiathèque François Mitterrand, service de la ville du Relecq-Kerhuon et les professeurs de français et d'éducation musicale des 3^{èmes} B et E du collège Camille Vallaux. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de l'éducation artistique et culturelle, visant à sensibiliser les plus jeunes à l'art et à la culture. Dans le cadre de ce projet, il est proposé aux élèves des 2 classes de 3^{ème} d'écrire et de mettre en voix et en musique des textes de slam sur le thème de l'engagement, lors d'ateliers assurés par la comédienne Sophie D'Orgeval et la compagnie La Rigole. Les ateliers auront lieu au collège Camille Vallaux, entre le 21 mars et le 23 mai, à raison de 8h d'ateliers par classe. En amont de ces ateliers, la compagnie La Rigole présentera aux élèves, accompagnés de leurs professeurs, la lecture musicale de sa nouvelle création « pourquoi elle shoote ? ». Il s'agit d'une nouvelle création théâtrale qui aborde la thématique du sport de haut niveau, le football féminin notamment, et de la création artistique, à travers le personnage de Lise, une adolescente ayant un goût prononcé pour la poésie et le slam. Cette lecture aura lieu au Centre Jacolot le 9 février à 10h30 et sera ouverte à tout public. Le projet se conclura par une restitution du travail des élèves le 30 mai à la médiathèque, en présence de la comédienne Sophie D'Orgeval.

Madame Mazelin : dans les 2 dernières délibérations, il s'agit de projets autour de l'éducation artistique et culturelle, c'est-à-dire une des priorités de la politique culturelle de ce mandat, en faisant participer le maximum d'enfants de la commune à des rencontres avec des artistes et à des projets culturels.

235 – D15 – 24 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU RELECQ-KERHUON ET L'ASSOCIATION SKOLARN – MOIS DU LIVRE EN BRETAGNE

Résumé :

La Médiathèque François Mitterrand et l'association Skolarn participent au Mois du livre en Bretagne, manifestation régionale organisée par Livre et lecture en Bretagne, du 12 février au 17 mars 2024.

Dans le cadre de cette manifestation, la médiathèque et Skolarn organiseront 2 interventions :

- samedi 16 mars 2024 : l'éditeur Locus Solus présentera la chaîne du livre et le métier d'éditeur,
- dimanche 17 mars 2024 : atelier à destination du jeune public, animé par l'auteur Anne-Gaëlle Morizur dans le cadre du salon Sell'ta.

Le partenariat entre la médiathèque et l'association Skolarn a permis aux 2 structures d'obtenir une subvention de Livre et lecture en Bretagne, d'un montant de 350 €.

La convention de partenariat jointe en annexe fixe les engagements de la Ville et de l'association Skolarn.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accepter les termes de la convention de partenariat avec l'association Skolarn.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents ayant trait à cette décision.

o Avis de la commission Culture - Sport : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Lavergne : la 2^{ème} édition de cette manifestation a pour objectif de promouvoir l'accès aux livres et à la lecture auprès du grand public. Dans ce cadre, la médiathèque et Skolarn organiseront 2 interventions : le 16 mars 2024, une rencontre avec l'éditeur Locus Solus à la médiathèque, afin de présenter la chaîne du livre et le métier d'éditeur, et le 17 mars, un atelier à destination du jeune public qui sera organisé avec l'autrice Anne-Gaëlle Morizur dans le cadre du salon Sell'ta, porté par Skolarn à l'Astrolabe. Cette dernière invitera les enfants à réfléchir sur leurs revendications. A l'issue d'un travail d'écriture autour de slogans et des droits civiques, les enfants seront amenés à manifester, tel un défilé dans les allées du salon. Ce partenariat permet à ces 2 structures d'obtenir une subvention de 350 € de la part de Livre et lecture en Bretagne.

235 – D16 – 24 : MEDIATHEQUE - CONVENTION PASS MEDIA

Résumé :

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis des commissions compétentes, d'approuver les termes du projet de règlement de mise en commun de moyens entre Brest métropole et les villes de Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon et Plouzané, ainsi que les termes du projet de convention entre la Ville de Brest et chacune des communes partenaires.

En 2013, Brest métropole et les villes de Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Le Relecq-Kerhuon et Plouzané ont adopté des modalités de coopération dans le domaine de la lecture publique. Elles portent notamment sur :

- le partage des outils informatiques de gestion des bibliothèques,
- la mise en place d'un portail web donnant accès à une offre documentaire et de services en ligne commune,
- la mise en place d'un abonnement commun « Pass média » permettant aux usagers d'emprunter dans chaque établissement du réseau.

Pour mettre en œuvre ce projet dans le respect de leur identité et de leurs compétences propres, les partenaires ont adopté en 2014 un règlement de mise en commun de moyens pour une durée de 4 ans, prolongé d'une année par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2018, selon le régime défini à l'article L 5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant à Brest métropole, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale, d'acquérir des biens au bénéfice de ses communes membres. Au terme de cette période, les partenaires ont choisi de poursuivre la coopération et adopté en 2018 un nouveau règlement de mise en commun de moyens, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Les partenaires ont convenu de poursuivre la coopération et d'opter pour une nouvelle version du règlement pour une période de 5 ans.

Ce document rappelle les règles régissant l'achat et la maintenance des outils informatiques et des ressources acquis en commun (notamment les modalités financières d'acquisition des outils logiciels partagés et de refacturation des coûts d'investissement et de fonctionnement annuels associés), ainsi que le périmètre de l'offre de services,

Il est complété par deux conventions pour chaque commune :

- pour l'hébergement des outils et le stockage des données : une convention Brest métropole – Plouzané régissant les modalités de mise à disposition de services du système d'information, par le biais de la Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications (DSIT) et une convention de mutualisation pour les communes de Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas et du Relecq-Kerhuon définissant le dispositif et les modalités de mutualisation des services de la DSIT avec les communes précitées,
- et une convention Ville de Brest - communes ou équipements participants, posant les modalités d'organisation de la coopération et de l'administration des outils par la DSIT et le réseau des médiathèques de Brest.

Cette mise en commun de moyens, pour l'acquisition d'outils logiciels partagés destinés aux bibliothèques municipales et centres de documentation des équipements culturels, sera parallèlement actée par délibérations concordantes de la ville de Brest, de la ville de Gouesnou, de la ville de Guilers, de la ville de Guipavas, de la ville du Relecq-Kerhuon et de la ville de Plouzané.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

o Avis de la commission Culture - Sport : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Mazelin : il s'agit dans cette délibération, d'approuver le renouvellement de la convention Pass'média, sur la mise en commun de moyens techniques et en particulier informatiques entre les villes membres du réseau. La coopération entre les médiathèques du réseau Pass'média est basée comme auparavant, sur le partage des outils informatiques et des ressources numériques, sur l'alimentation d'un portail web, donnant accès à une offre documentaire et de services en ligne communs. Depuis 2021, s'ajoute la possibilité d'organiser des projets communs dans l'action culturelle ainsi qu'une plus grande coopération entre les professionnels, afin de faire émerger des pratiques communes. Ainsi en 2024, le projet T'as du Réseau prévoit l'organisation d'olympiades culturelles qui s'ouvriront le 24 février au Relecq-Kerhuon. Les médiathèques ont aussi prévu de développer des propositions autour du jeu vidéo. La réflexion autour de la circulation des documents continue et on la réamorce. Le montant des contributions de la ville au fonctionnement du réseau s'est élevé en 2021 à 5 935,20 €.

235 – D17 – 24 : MISE A DISPOSITION A TEMPS PARTIEL DE M. PLANCHOT, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES DE LA VILLE DU RELECQ-KERHUON, AUPRES DU SIVU DES PFCA DE LA REGION BRESTOISE - 2024 - 2026

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la responsabilité administrative du SIVU des PFCA de la Région Brestoise est confiée à Monsieur Emmanuel PLANCHOT, à raison de 10 % de son temps de travail, par mise à disposition prise par période de 3 ans.

Il convient de renouveler cette mise à disposition pour une nouvelle période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Le Syndicat reversera à la Ville du RELECQ-KERHUON, en une seule fois, en fin d'année, le montant de la rémunération, primes, indemnités et des charges sociales de Monsieur Emmanuel PLANCHOT, sur présentation d'un état justificatif certifié.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la mise à disposition de Monsieur Emmanuel PLANCHOT, Directeur Général Adjoint des Services, auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des P.F.C.A de la Région Brestoise pour y exercer les fonctions de Responsable administratif du Syndicat.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité – Mme Bournot-Gallou et M. Sarrabezolles quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité – Mme Bournot-Gallou, M. Péron, M. Sarrabezolles et M. Ollivier quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire : c'est une délibération essentielle dans le bon fonctionnement du SIVU des PFCA, qui perdure depuis de nombreuses années.

235 – D18 – 24 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR : ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS : MULTI ACCUEIL « PAIN D'EPICES »

Résumé :

Il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur du multi-accueil « Pain d'épices » dont la ville est gestionnaire direct.

La ville du Relecq-Kerhuon est gestionnaire du multi-accueil « Pain d'Epices ».

Le règlement intérieur a été validé par délibération du Conseil Municipal 235-D54-21 du 05 octobre 2021.

Il convient d'apporter des modifications à ce règlement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de valider les modifications du règlement de fonctionnement annexé à la présente délibération.

o Avis de la commission Famille : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame Calvez-Réa : la Ville est gestionnaire du multi accueil Pain d'Epices et son règlement intérieur a été validé par délibération du Conseil Municipal, auquel il faut apporter quelques modifications. Vous avez pu prendre connaissance des propositions. Pour en relever quelques-unes, la justification de la situation des parents a été précisée et on a souhaité ajouter un délai de transmission de 7 jours après la commission, et la famille doit prendre contact avec la responsable de la structure pour connaître les modalités d'accueil entre autres, sous 10 jours. A défaut de cette prise de contact et de la présentation des justificatifs dans les délais impartis, il est indiqué que la place sera accordée à la famille suivante. En effet, quand on ne donne pas de délai, les justificatifs demandés sont transmis de manière très tardive. De même, il est souhaité une modification du nombre de points : les places sont accordées en fonction de la composition de la famille, de la situation des parents ... plusieurs éléments rentrent en ligne de compte et le nombre de points accordés en lien avec l'activité des parents a été modifié : jusqu'à présent si les 2 parents travaillent, 2 points sont accordés, et au vu des situations familiales rencontrées actuellement, il a été ajouté 2 points également pour le parent unique qui travaille. Les horaires d'accueil ont également été modifiés : la structure est ouverte de 7h30 à 18h30, et il est indiqué au règlement que l'accueil du matin sera possible de 7h30 à 9h15 selon les besoins des familles, c'est donc un accueil différé, et l'autre horaire d'accueil proposé est fixé à 11h. Les enfants arrivent à partir de 7h30 et les arrivées étaient échelonnées jusqu'à 11h, ce qui est assez perturbant pour le personnel et pour les enfants car ça perturbe les activités. En ce qui concerne la santé de l'enfant, on demande par souci de confidentialité que le carnet de santé soit remis à la structure sous enveloppe et on a rajouté 2 vaccinations recommandées, contre la gastroentérite à rota virus et la méningite à méningocoque C. Les délais de prévenance pour les absences pour congés ont été modifiés puisqu'elles sont déductibles de la facture : pour 1 jour de congé, la structure doit être prévenue 1 semaine avant, et pour 1 semaine ou plus, elle doit être prévenue 1 mois avant.

235 – D19 – 24 : RENEUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE AVEC ENER'GENCE

Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Brest, qui a pour objectif d'aider les adhérents à mieux maîtriser leurs consommations d'eau et d'énergie, développe depuis 1998 le dispositif de Conseil en Énergie Partagé. Cette démarche consiste à mutualiser et partager entre toutes les collectivités adhérentes les informations et les retours d'expériences des membres de l'association.

Par le biais d'une convention d'adhésion, Ener'gence propose aux communes de s'engager afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre en soutenant la démarche de Conseil en Énergie Partagé via différentes typologies d'actions décrites dans la convention d'adhésion (les actions « socle », les actions « annuelles », et les actions « de sensibilisation »).

La convention par laquelle la commune adhère à ce dispositif a pris fin le 31 décembre 2023. Il convient de renouveler cette convention afin de poursuivre le travail entrepris. Le montant annuel de l'adhésion pour la convention 2021-2023 était fixé à 1,30 € /an / habitant. Dans le cadre de la nouvelle convention triennale, cette cotisation est fixée à 1.50 € /an /habitant. Toutefois, en 2024 un financement ponctuel de l'Ademe et de la Région sur un poste de CEP permet d'obtenir une réduction de 0.10 €, ce qui fait passer le coût à 1,40 € / an / habitant. De

plus, pour les communes de la métropole, Brest Métropole participe à hauteur de 50 %, ce qui ramène donc le coût payé par la commune à 0.70 € /an/ habitant en 2024.

A titre informatif le montant de la cotisation à payer par la commune en 2024 sera de 8.253,70 €, compte-tenu du dernier recensement officiel, faisant état de 11.791 habitants (recensement INSEE 2021). Cette cotisation est révisable chaque année au 1^{er} janvier selon le dernier indice SYNTEC connu (octobre de l'année précédente).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'adhésion à l'association Ener'gence à compter du 01/01/2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir avant sa mise en œuvre,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser les cotisations dues.

o Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

o Avis de la commission Patrimoine – Urbanisme – Développement : Favorable à l'unanimité – M. Morvan quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité – M. Morvan et Mme Mazelin quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Monsieur Sarrabezolles : Ener'gence, l'agence Energie-Climat du Pays de Brest, est une association qui conseille, informe et sensibilise tous les consommateurs du Pays de Brest, notamment les collectivités, les entreprises et les particuliers en matière d'économie d'énergie et d'eau et en matière de développement des modes de production d'énergies renouvelables. Depuis 1998, Ener'gence développe le dispositif de conseil en énergie partagée : il s'agit d'une démarche de mutualisation d'informations et de retour d'expérience entre les collectivités adhérentes à Ener'gence, dont Le Relecq-Kerhuon. Le fonctionnement de la convention pour les années à venir a changé par rapport à la convention qui a pris fin le 31 décembre 2023. A compter de 2024, l'organisation de ce travail évolue. L'offre de services proposée par Ener'gence aux collectivités a été répertoriée au sein d'un catalogue de prestations qui est téléchargeable dans la rubrique « ressources » du site www.energence.bzh. Les actions que les collectivités peuvent engager avec Ener'gence sont classées en fonction de leur nature : actions « socle », actions « annuelles », et actions « de sensibilisation ». Chaque action a une valeur en points, de 5 à 60 points en fonction de l'importance des moyens engagés par Ener'gence pour la mener à bien. Chaque collectivité adhérente dispose d'un crédit de points qu'elle peut flécher sur les actions qu'elle souhaite engager. Le Relecq-Kerhuon dispose d'un crédit annuel de 190 points. Pour l'année 2024, les actions suivantes sont prévues par notre collectivité :

- la présentation du bilan des consommations 2023 aux membres du Débat d'Orientations Environnementales, au printemps 2024, pour 10 points,
- la présentation du bilan des consommations 2023 aux personnes qui participent à la démarche de concertation citoyenne Eko'Lab, au printemps 2024, pour 10 points,
- l'accompagnement de la commune dans le cadre du projet d'extension du Groupe Scolaire Jules Ferry. L'objectif est de disposer du dossier de consultation des entreprises (DCE) à la rentrée de septembre 2024, pour 60 points,
- une note d'opportunité sur un projet de création d'une centrale de production photovoltaïque en autoconsommation collective patrimoniale : environ 30 bâtiments communaux pourraient être desservis. L'objectif est de disposer de cette note à la rentrée de septembre 2024, pour 45 points (20 points pour l'action et 25 points pour les bâtiments qui sont susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques, soit 5 bâtiments)
- l'accompagnement de la stratégie d'investissement de la collectivité, pour la rentrée de septembre 2024, pour 60 points.

Monsieur Marsollier : bien sûr nous voyons un intérêt certain à poursuivre la convention avec Ener'gence, qui apporte toute son expertise et son expérience à la collectivité pour engager la transition énergétique. Après avoir échangé en commission urbanisme et en avoir fait une nouvelle fois la demande, vous avez consenti à nous adresser les bilans énergétiques des bâtiments communaux réalisés par Ener'gence : ça concerne 43 sites et je vous en remercie. Il y a dans ces bilans, de quoi définir les priorités de la rénovation énergétique et de quoi comprendre l'urgence d'agir. Vous avez décidé de faire prochainement une présentation de ces bilans énergétiques aux participants d'Eko'Lab. Bonne idée, je souscris bien sûr. Ce faisant, entendez-vous qu'ils puissent être associés à la décision d'engager la rénovation énergétique et de préciser le calendrier d'une mise en œuvre dès cette année ? Je redis ce que je disais tout à l'heure, à priori nous partageons tous le constat du réchauffement climatique, alors nous devons tous aussi partager l'urgence d'agir, donc nous voterons bien sûr pour cette délibération.

Monsieur le Maire : très bien, c'est une bonne délibération, que l'on soutient également. Je n'ai quand même pas bien compris votre question.

Monsieur Marsollier : je vais la rappeler. Vous avez décidé d'informer les participants d'Eko'Lab sur le contenu des bilans énergétiques avec la présence d'un animateur (je ne sais pas si vous l'appellez comme cela) d'Ener'gence et

la question que je posais c'est : est-ce que vous entendez que les participants puissent être associés aux décisions d'engager la rénovation énergétique et de préciser le calendrier ? C'est-à-dire, est-ce que vous estimez que les participants vont pouvoir préconiser des actions ciblées en direction de tel ou tel bâtiment par exemple, et d'en préciser le calendrier de mise en œuvre ? En sachant que nous souhaitons, pour ce qui nous concerne, que la mise en œuvre se fasse dès 2024.

Monsieur le Maire : dans la mécanique et dans la compréhension, vous demandez à ce que ce soit mis en œuvre dès 2024, mais on a voté le budget tout à l'heure en fait. A un moment, on court après un calendrier. Je suis un peu désolé mais on préfère avoir une discussion avec les membres et tous les participants qui ont travaillé sur Eko'Lab, sur un plan d'actions que l'on va partager. Je le redis, mais sur 2024 il y a un rétropédalage que je n'arrive pas à saisir dans la façon dont vous exécutez le budget. Je ne comprends pas.

Monsieur Sarrabezolles : je vais aller dans le même sens que vous, Monsieur le Maire : on ne va pas tirer de plans sur la comète de ce qui va ressortir de la présentation du bilan aux participants d'Eko'Lab et de ce qu'ils vont tirer comme conclusion des débats qui vont avoir lieu et des décisions ou orientations qui vont être prises dans le cadre de ces travaux. Aujourd'hui ce sont des spéculations de dire que les participants d'Eko'Lab vont décider ceci ou cela en fonction de ce qui sera présenté par Ener'gence. Aujourd'hui on ne peut pas savoir. Certains vont peut-être dire qu'il ne faut rien faire, d'autres vont dire qu'il faut faire tout, tout de suite. C'est de la pure spéculation.

Monsieur Marsollier : ce n'est pas de la pure spéculation, c'est une question qui est posée sur l'intention de donner la parole aux habitants pour décider, d'aller au bout de cette démarche de concertation, qui amène que les participants, quand ils ont tous à peu près le même niveau d'appropriation de la problématique, puissent à un moment décider. Est-ce que c'est vraiment là-dessus que vous voulez aller, c'est la question que je pose. Merci d'y répondre.

Monsieur le Maire : en fait vous êtes en train de nous demander comment fonctionne Eko'Lab. Un peu quand même parce que ça fait partie des discussions. Suite aux présentations, des échanges auront lieu avec les participants d'Eko'Lab. Des orientations et des préconisations pourront être prises et il y aura un engagement. Tout ça c'est ce que l'on a dit, c'est dans le plan guide, ça fait partie des éléments constitutifs. Je ne comprends pas trop, on l'a redit tout à l'heure, on va prendre des engagements. Je pense qu'il est plus raisonnable, je préfère le dire ce soir, de faire un plan guide qui pourra s'appliquer dès 2025 sur ce type de décisions et sur des investissements qui pour certains seront sûrement très lourds : on connaît l'état de notre bâti et pour faire des économies d'énergie, on peut vite tirer quelques conclusions.

235 – D20 – 24 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU BÂTIMENT ABRITANT L'ANCIENNE AGENCE POSTALE PARTIE DE LA PARCELLE AT324bis

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AT n° 324bis (appellation provisoire en attente de la numérotation définitive) sise rue Gay Lussac à Kergleuz.

Le Conseil Départemental du basket 29 a contacté la mairie et l'a informée de sa recherche de locaux sur la commune pour des raisons de localisation et de facilité d'accès à leurs membres. Un Document d'Arpentage, en cours d'élaboration, délimitera le périmètre désaffecté et déclassé et sera joint au compromis de vente). Le plan ci-annexé reprend le périmètre concerné.

Préalablement à la cession, il est nécessaire de procéder à la désaffectation et au déclassement de ladite parcelle AT 324bis – appellation provisoire qui, juridiquement, a une vocation publique eu égard à l'usage ancien de l'Agence Postale.

- Considérant que le déclassement de cette parcelle ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, cela dispense d'une enquête publique préalable ;

- Considérant que la parcelle AT 324 garde une vocation publique puisque le parking et la MMA restent propriétés de la commune ;

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1. De constater la désaffectation matérielle de l'emprise telle que décrite ci-dessus et figurant en annexe de la présente ;
2. De prononcer le déclassement du bien du Domaine Public ;
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

○ Avis de la commission Finances – Administration Générale : Favorable à l'unanimité

○ Avis de la commission Patrimoine – Urbanisme – Développement : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à la majorité – 3 voix contre (Mme Le Corre, Mme Maquinghem, M. Marsollier) – Mme Cadiou quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Marsollier : concernant cette délibération, je retiens que l'on n'a pas eu tout à fait les mêmes informations suivant que l'on était dans la commission finances ou dans la commission patrimoine. Dans la commission patrimoine, Monsieur le premier Adjoint nous a indiqué que la décision de cession ou de location n'a pas encore été tranchée, alors que dans la commission finances, visiblement le projet est plus avancé puisqu'une estimation du prix de cession à hauteur de 130 000 € a même été avancée, sous réserve bien sûr de validation par les Domaines. En commission, nous avons demandé si les associations utilisatrices du lieu avaient été associées au projet et si une solution de relogement leur avait été proposée. Sur vos réponses nous n'avions pas vu alors de motifs à nous opposer. Depuis, nous avons pris contact avec une de ces associations utilisatrices des locaux qui nous a confirmé avoir eu connaissance de la décision simplement le 26 janvier. Par ailleurs, même jour que celui des vœux du Stade Relecquois Basket, qui annonçait déjà la venue du Comité Départemental 29 tel que confirmé dans la presse le lendemain, alors que le Conseil n'en savait rien et pour cause, il n'avait pas encore voté la délibération. Aussi, notre positionnement change. Nous voterons contre la délibération, en réaffirmant notre souhait de voir systématiquement la mise en place d'une concertation large, pleine et entière, pour toute opération ou projet d'aliénation de bien commun.

Madame Quétier : je me réjouis au contraire de cette délibération : lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le 14 décembre dernier, j'avais proposé que pour faire des économies, « il faudrait peut-être envisager de réduire le patrimoine bâti de notre commune », ce à quoi vous m'aviez répondu Monsieur le Maire, je vous cite pour ne pas déformer les propos, « je n'ai pas l'impression que l'on ait des mètres carrés non mobilisés ».

Monsieur Le Berre : je ne sais pas trop ce qui s'est dit dans les 2 commissions, mais la vente n'est pas encore actée. On est toujours sur une discussion entre un achat ou une location, c'est la réalité, et les 135 000 € qui ont été avancés, c'est l'estimation des Domaines, pour un futur potentiel achat. En ce qui concerne les 2 associations actuellement locataires, c'est-à-dire le PLRK toutes sections et l'Office des Sports, on les avait reçus et bien avant ils ont été mis au courant qu'une cession était à l'étude. Ils le savaient bien avant. Une des associations a certainement perdu la mémoire, mais on les avait déjà associés et on avait bien évidemment évoqué le fait qu'on était potentiellement à la recherche de locaux. On dit qu'il n'y a pas de concertation, pourtant on leur a demandé justement d'exprimer leurs besoins, tant en mobilier qu'en nombre d'adhérents, qu'en amplitude horaire et de jours. Je ne vois donc pas ce que l'on peut faire de plus pour ces 2 associations.

Monsieur le Maire : je rejoins les propos de Monsieur Le Berre. Sur le fait que certains membres d'associations l'aient appris le 26, nous ne sommes pas responsables de la communication dans les associations. Les dirigeants des associations étaient au courant et étaient dans les discussions. Sur la temporalité, sur les mètres carrés mobilisés, au mois de décembre, les choses n'étaient pas suffisamment avancées pour pouvoir le dire tout simplement. Aujourd'hui d'ailleurs, en complément de ce qu'a dit Monsieur Le Berre, les discussions sont en cours avec le CD29 et on voit que l'on peut avancer de manière sereine : il n'y a pas d'épée de Damoclès et on ne met personne dehors. Personne ne sera mis dehors tant que les solutions de relogement adéquates n'auront pas été étudiées et validées ensemble, et ce sont des discussions qui sont en cours, naturellement. Je veux bien à un moment que des personnes annoncent partout qu'elles l'apprennent à un certain moment alors qu'il y avait des discussions bien avant et qu'ils avaient d'ailleurs eu la primeur de l'information.

Monsieur Héliès : pour réagir par rapport au fait qu'il y ait peut-être eu des informations différentes, encore que, parce qu'en fait la délibération ne porte pas vraiment là-dessus. Elle porte sur la désaffectation et le déclassement du bâtiment abritant l'ancienne Agence Postale, partie de la parcelle AD 324 bis. C'était sur ça que l'on devait se prononcer. Pour la suite, vous avez poussé la discussion plus loin, mais ce n'était pas le sujet de la délibération, je suis désolé.

Monsieur le Maire : aujourd'hui rien n'est signé, clairement. Il n'y a pas de promesse de vente, de compromis ou autre : le projet n'en est pas à ce stade. Si on veut aller vers là, à un moment il faut prendre des décisions pour pouvoir dérouler un calendrier, convenu évidemment avec toutes les parties. C'est donc un bâtiment qui peut-être n'apparaîtra plus dans les bâtiments les plus énergivores de la commune, comme ils peuvent l'être aujourd'hui. Dans l'état où il est aujourd'hui, on est sur une ancienne chaudière : des travaux avaient été décidés et il faut quand même signaler que sur le mandat précédent on a eu jusqu'à des préconisations de démolition.

Madame Le Corre : c'était une des questions que j'avais posée, en cohérence avec le propos liminaire. Est-ce que sur ce projet de désaffectation et d'éventuelle cession ou autre, on peut aussi avoir des projections d'économies d'énergie et à chaque fois qu'une décision est prise, est-ce que l'on peut savoir quel est l'impact en plus ou en moins sur les coûts ? Autre question, qui est aussi en cohérence avec le propos liminaire, est-ce que plusieurs

hypothèses, scénarios ont été étudiés ? Là c'est une simple délibération de désaffectation, mais comme on l'a dit tout à l'heure, ce serait bien d'avoir tous les éléments globaux. Ce bâtiment aurait pu servir à quoi ? Et si on s'en sépare, qu'est-ce qu'il permet d'économiser ?

Monsieur le Maire : si on s'en sépare, le produit de la vente, suite à une estimation des Domaines, serait de 130 ou 135 000 €, je ne sais plus exactement le montant. Si on le vend, on se coupe de toute la ligne de dépenses énergétiques sur ce bâtiment, ainsi que les coûts de fonctionnement associés, même s'ils sont assez minimes. On a ciblé ce bâtiment qui peut générer, d'un côté une recette supplémentaire ponctuelle de par une vente si on va vers là, et de l'autre côté, des frais de fonctionnement en moins. Aujourd'hui la discussion a lieu uniquement avec le CD29 Basket : on n'avait pas fait d'appel à projets, c'est le Comité Départemental d'une pratique sportive qui s'est adressé aux villes de Brest, Guipavas, Gouesnou, Plougastel et Le Relecq-Kerhuon. Ils avaient sollicité des rendez-vous sur le territoire, j'ignore si des propositions ont pu émerger d'un territoire à l'autre. De notre côté nous avons eu l'idée de regarder ce scénario, sans savoir s'il allait aboutir parce qu'ils auraient pu dire que ça ne les intéressait pas, mais c'est un peu la seule proposition en terme de foncier qu'on leur a faite sur la ville. Ils auraient pu, lors de leur réflexion et discussions internes, au vu des montants à investir dans la rénovation, se dire que ce n'était pas ce qu'ils souhaitaient. Il s'avère qu'ils souhaitent pousser plus loin la réflexion, avec le souhait pour le comité départemental du Finistère de Basket d'arriver au Relecq-Kerhuon avec ses salariés.

235 – D21 – 24 : RAPPORT D'ACTIVITE – RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance de son rapport annuel d'activité au terme de la troisième année d'existence.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan ci-joint.

o Avis de la commission Plénière : Dont acte

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport.

Monsieur Héliès : cette année 2023 aura été marquée par le renouvellement d'une partie des membres de la Réserve : elle est désormais composée de 32 réservistes (12 hommes et 20 femmes). Plusieurs activités ont rythmé l'année : une formation aux premiers secours et 2 exercices programmés d'hébergement d'urgence. Les réservistes ont aussi participé à la collecte alimentaire ainsi qu'à celle de la Biocoop. A noter que suite à un problème technique dû au logiciel e-brigade et au déclenchement de la Réserve, nous avons dû annuler un exercice inopiné. La décision a donc été prise d'arrêter la licence pour ce logiciel. La Réserve a également été déclenchée en 2023, dans le cadre de la tempête Ciaran. En résumé, beaucoup d'activités et un bilan riche pour notre Réserve. Nous avons au Relecq-Kerhuon la chance d'avoir des habitants impliqués, volontaires, qui s'engagent pour leur ville et qui donnent de leur temps sur des actions solidaires tout au long de l'année. Un grand merci à tous ces bénévoles, merci également à nos agents qui les accompagnent, tout particulièrement Sarah Ollivier qui fait un excellent travail pour que cette Réserve Civique vive.

Monsieur le Maire : c'est l'occasion en effet de remercier tous les membres de la Réserve Civique, pour leur disponibilité, qu'ils mettent au profit de tous les habitants du Relecq-Kerhuon et sur qui nous savons compter : ils sont très motivés, on le voit à chaque fois sur les exercices de mises en situations ou les formations. A chaque fois ils sont nombreux. Merci à eux.

235 – D22 – 24 : BUDGET PARTICIPATIF – MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL

Résumé :

La participation des habitants à la prise de décisions locales est aujourd'hui un enjeu de démocratie. Le budget participatif est un outil d'implication citoyenne des habitants, leur permettant d'exprimer des projets d'intérêt général et de participer aux choix des projets à réaliser.

Suite à la mise en place de la plateforme participative numérique *IdCity* au second semestre 2023, il convient de modifier « l'article 9 – PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE » du Règlement Général du budget participatif afin d'y intégrer le vote numérique.

Le règlement comporte également quelques ajustements mineurs afin d'apporter un maximum de cohérence à l'ensemble.

En conséquence, après avoir pris connaissance du nouveau règlement du budget participatif joint en annexe, il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter ce règlement général,
- D'approuver la mise en œuvre immédiate du règlement pour l'édition 2024-2025.

o Avis de la commission Plénière : Favorable à l'unanimité

Mise aux voix la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Madame De Cecco : le budget participatif est un outil de démocratie participative dans lequel les citoyennes et les citoyens peuvent affecter une partie du budget à des projets d'investissement et participer au choix de ces projets. Au 2nd semestre 2023, la ville a adhéré à la plateforme participative numérique IdCity et il convient de modifier l'article 9 du Règlement Général du budget participatif, afin d'y intégrer le vote numérique. Le vote numérique qui, nous l'espérons, favorisera la participation citoyenne en s'affranchissant des barrières temporelles et spatiales. Cette plateforme nous accompagnera sur d'autres projets de démocratie participative, bien entendu.

Monsieur Héliès : je tiens juste à préciser qu'en commission, j'ai été quand même assez surpris d'entendre un membre de Vert Le Relecq-Kerhuon dire que cette plateforme numérique coûtait cher, trop cher. Je le redis, c'est l'occasion de le dire devant tout le monde, une plateforme numérique ça a un coût, mais on a démarché plusieurs entreprises et celle-là n'était vraiment pas chère. L'équipe majoritaire de l'Union Pour Le Relecq-Kerhuon est fière de faire du participatif, de mettre du budget dans du participatif et on est persuadé que ça permettra d'avoir plus de votants sur cette nouvelle édition.

Madame Le Corre : puisque l'on parle de ce qui s'est dit en commission, on a aussi souligné le fait, quitte à ce que ce soit décidé et que l'on tente, que cette plateforme puisse servir à d'autres concertations. Je souhaite aussi rappeler qu'au début de la démarche Eko'Lab, on avait demandé s'il y avait un outil que l'on pouvait mettre en place pour que les habitants, autres que les participants aux réunions, puissent donner des suggestions et les poster sur un outil vers la Mairie, parce que tout le monde ne peut pas s'engager à venir sur plusieurs réunions dans l'année en soirée. Peut-être que cet outil permettra de le faire, en tout cas si on peut multiplier les moyens par lesquels nos habitants peuvent s'exprimer, c'est une bonne chose même si ça coûte un peu.

Monsieur Héliès : c'est vrai qu'au moment où on a lancé Eko'Lab, il n'y avait pas cette plateforme, donc c'est un peu tard. Par contre on l'a dit en commission, la plateforme ne servira pas que pour le budget participatif, elle servira pour d'autres actions participatives. Bien sûr elle est axée principalement sur le budget participatif, parce que c'était la priorité, mais il y aura d'autres sujets, comme le camping de Camfrou, de mémoire. Il y aura donc plein de choses liées à la concertation sur ce site internet qui aura plusieurs vocations liées au participatif. Pour Eko'Lab, c'était de toute façon trop tard puisque la démarche était déjà bien lancée et maintenant ce livre blanc va arriver en juin, donc ça ne rentrait pas dans le timing.

235 – D23 – 24 : VŒU DE SOUTIEN AUX CENTRES SOCIAUX

Ces dernières années, les bénévoles, les adhérents, les salariés et les partenaires des centres sociaux ont œuvré ensemble pour construire des centres toujours plus accueillants et conviviaux, porteurs de nouveaux projets et à l'écoute des habitantes et habitants. C'est le cas pour le centre socioculturel Jean Jacolot qui est un centre vivant, collaboratif et fédérateur, avec un projet social de qualité, ambitieux pour notre territoire, qui répond aux enjeux sociaux et sociétaux de notre ville.

Pourtant, malgré son dynamisme et le soutien de ses partenaires, le Centre Jacolot risque de se retrouver en grande difficulté financière.

En effet, en octobre 2022, les acteurs des centres sociaux ont signé un avenant relatif à la révision des systèmes de rémunération des salariés des associations gestionnaires. L'AASEC, aujourd'hui en responsabilité du Centre Socioculturel Jean Jacolot, nous a alertés sur cette nouvelle disposition fin 2023.

L'application de cet accord sur les rémunérations a un impact considérable sur les finances des centres et met en péril la pérennité de ces structures. Aujourd'hui, cela implique pour l'AASEC une hausse de 10 % de la masse salariale, hausse que l'association ne peut absorber.

Les centres sociaux vont être fragilisés alors que la situation sociale s'aggrave. Des mesures significatives doivent être prises pour leur permettre de continuer à remplir leur mission et pour assurer leur avenir.

La ville du Relecq-Kerhuon a de nouveau, par le biais d'un conventionnement, réitéré son soutien au Centre Jacolot et a maintenu le montant de sa subvention.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'apporter son soutien à la mobilisation des fédérations de centres-sociaux,
- De demander au Gouvernement de prendre la mesure de la situation,
- De demander aux décideurs des moyens financiers afin d'accompagner la revalorisation des salaires.

Mis aux voix le présent vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire : c'est un vœu que les composantes du Conseil ont reçu lundi sauf erreur de ma part.

Madame Maquinghem : bien sûr nous allons nous associer à ce vœu pour la bonne raison que nous l'avons suggéré en commission. Nous avons manifesté nos inquiétudes. Les réponses que nous avons eues par Monsieur Héliès

étaient peut-être un peu floues à l'époque et donc je vous remercie de nous avoir apporté ces précisions sur la temporalité et les inquiétudes qui sont plus à l'horizon 2025. Nous nous associons donc à ce vœu et nous sommes d'accord avec vous, même si ça a une portée symbolique, et effectivement il y a un travail à faire avec les différents acteurs et financeurs. C'est bien d'avoir ce vœu.

Monsieur le Maire : dans d'autres domaines, la multiplication de vœux pris lors de différents Conseils peuvent permettre d'alimenter ce questionnement comme on disait tout à l'heure et aussi de venir aux côtés de la Fédération les soutenir.

Madame Maquinghem : comme vous le voyez il y a des moments où on converge et où on peut avoir des propositions convergentes.

Monsieur le Maire : j'en suis persuadé, il n'y a pas de souci. Y a-t-il d'autres interventions concernant le vœu aux Centres Sociaux ? Parce que l'on parle bien de tous les centres. On parle du nôtre particulièrement, mais en fait c'est un vœu qui s'associe à la difficulté de tous les centres sociaux parce que certains sont dans le dur dès 2024.

QUESTIONS DIVERSES

1- Question de Marchons Pour Le Relecq-Kerhuon concernant la situation du SIVU des Rives de l'Elorn et des 3 Ehpad associés, dont Kerlaouena :

Monsieur le Maire : Kerlaouena se situe sur notre ville mais nous avons aussi beaucoup de Kerhorres qui sont résidents dans les Ehpad de Guipavas. Depuis le début de la semaine, nous avons eu une séquence dont une réunion d'information à tous les membres du Conseil, où j'ai pu expliquer la situation que nous vivons avec le SIVU. Nous avons aussi eu une conférence de presse, par laquelle nos correspondants ont relayé l'information et évidemment les agents qui travaillent dans les 3 structures associées ont eu la primeur de l'information : c'est pour eux que l'impact est le plus fort, pour leur devenir professionnel, avec leurs appréhensions et le stress associé. On a donc apporté la garantie de ce total soutien, et nous allons aussi prendre le concours du Centre De Gestion du Finistère, qui va apporter un soutien RH sur toutes les questions spécifiques liées au devenir du statut ou autre. On aura une proposition du CDG en début de semaine prochaine, pour nous associer sur ce dossier qui amène beaucoup de questionnements légitimes. Courant février, ce sera le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour transférer la gestion de nos 3 structures vers du privé non lucratif, type associatif, de préférence local. Il y aura évidemment des clauses pour garder tous les emplois, ne pas faire de fermetures d'établissement, nous présenter des plans d'investissement sur les 3 structures, avec des garanties et également intégrer les 2 villes respectives dans le Conseil d'Administration de la structure qui gèrera des 3 Ehpad. Bien entendu, je résume. Nous ne lâchons pas nos structures, nous tenons à nos structures et nous voulons avoir le suivi et être garants des engagements pris quand on en sera aux discussions. Nous souhaitons avoir un œil attentif sur nos structures et sur nos aînés.

Monsieur Fourmantin : merci pour les informations. Ce qui est intéressant c'est que du coup elles sont rendues publiques par la prise de position que vous avez à l'instant. Ça nous satisfait complètement, d'autant que la démarche par elle-même nous satisfait globalement aussi. Merci d'avoir répondu.

Monsieur le Maire : elle était publique au moins pour un quotidien aujourd'hui sauf erreur de ma part. Je n'ai juste pas eu le temps de lire le 2ème, je n'ai pas dit lequel. Ce dossier du SIVU sera au long cours sur l'année 2024 et on aura sûrement l'occasion de vous redonner d'autres informations.

2- Question de Vert Le Relecq-Kerhuon autour du dérapage de la MEJ :

Monsieur le Maire : on en a déjà beaucoup parlé et Madame Bournot-Gallou voulait apporter un complément sur cette question, qui porte sur l'enveloppe, le scandale de la non gestion de ce chantier et d'une dérive aberrante.

Madame Bournot-Gallou : je vais être assez technique.

Pourquoi le Conseil n'a-t-il pas été informé de la liste d'attribution des lots ? Les lots ont été attribués par décision N°763/21 du 3 décembre 2021, conformément à la délibération D49-20 du 10 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire et suite à la validation de la CAO réunie le 15 novembre 2021. Décision figurant dans le dossier du Conseil Municipal du 9 décembre suivant. Le Conseil a donc été mis au courant.

Pourquoi le Conseil n'a-t-il pas été informé de la mise en œuvre progressive du plan de financement du projet, aide comprise ? Le plan de financement de l'opération a été communiqué dans la mesure où chaque recette fait l'objet d'une inscription au BP ou en DM et chaque recette perçue est constatée au CA.

Pourquoi avoir empêché le Conseil d'accéder au Plan Pluriannuel des Investissements qui lui aurait donné alors la lisibilité sur les investissements ? Vous faites encore allusion au fait que l'on vous cache des choses sur la PPI. C'est toujours suspicieux. Comme je l'ai évoqué, elle évolue constamment, les investissements étant vus à chaque séquence budgétaire : DOB, BP et CA.

Pourquoi les nouvelles dépenses imprévues n'ont pas été soumises à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, cet avis devant être ensuite communiqué au Conseil Municipal, celui-ci aurait alors pu réagir ? Rappelons que le Code Général des Collectivités Territoriales en précise l'obligation dans l'article L.1414-4 : tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 % est soumis pour avis à la Commission d'Appel d'Offres. Chaque avenant devant être validé en CAO, l'a été conformément au code des marchés publics et du CGCT, et leur signature a été autorisée par décision dont vous trouverez la liste dans le dossier de chaque Conseil Municipal et dans chaque compte-rendu. Ce qui représente depuis le début de l'opération, pas moins de 19 avenants dont un seul dépassant 5 % et 10 à venir, qui je vous rassure, seront soumis à l'avis de la CAO s'ils dépassent le seuil des 5 %. Qui dit avenant, ne dit pas forcément dépense supplémentaire d'ailleurs, il s'agit également d'économies faites suite à des choix techniques. Par rapport aux montants auxquels vous faites référence, des précisions sont nécessaires : 3 095 000 € HT correspond au montant hors taxe de l'opération phase ADP (Avant-Projet Définitif) ; 1 095 000 € HT correspond au montant des aides pour lesquelles nous avons monté des dossiers de demande de financement et pour lesquels nous avons obtenu 695 000 € (refus DETR 400 000 €, dommage mais c'est comme ça).

Vous qualifiez l'opération de la MEJ de dérapage financier. Vous semblez méconnaître l'historique financier et surtout la conjoncture qui a accompagné la réalisation de ce projet. En mai 2019, première estimation à 2 118 000 € HT de travaux, soit 2 541 600 € TTC. Je précise que cette estimation est faite par l'architecte retenu et le programmiste. Total de l'opération avec les honoraires : 3 077 573 € TTC. Février 2020 : estimation plus fine de l'équipe d'architectes. Les contraintes techniques font apparaître une augmentation de 16,9 % des dépenses, qui font l'objet de nombreux arbitrages pour contenir cette augmentation au maximum, pour un montant de 3 598 712 € TTC : c'était la phase avant-projet définitif. Mars 2021 : phase DCE (Dossier Consultation des Entreprises). Nouvelle actualisation de l'estimation du projet, réalisé par le programmiste de la construction : 3 739 029 € TTC, honoraire MOE inclus. L'ouverture des plis va être une véritable douche froide puisque 3 lots sont sans offre et 5 lots n'ont qu'une seule offre et elles sont pour certaines bien supérieures aux estimations du DCE. Le contexte post-covid, le plan de charges des entreprises et l'envolée du prix de certains matériaux justifieront ces écarts. Des négociations vont être menées lot par lot afin de trouver des économies et limiter les hausses des coûts. Nous arrivons à un coût total de 4 276 983 € TTC. 3 ans plus tard et de nombreux aléas rencontrés, le chantier touche à sa fin et la MEJ devrait être opérationnelle avant les vacances d'été. Pour faire face à ces aléas, des avenants ont été pris et d'autres seront à prendre avant la fin, afin de permettre aux entreprises de terminer ce chantier à la date prévue et d'en assurer la livraison. Le montant actuel de l'opération s'élève à 4 872 975 € TTC. L'écart financier entre la phase de notification des travaux et aujourd'hui s'explique par des révisions contractuelles de prix qui s'élèvent à près de 450 000 € et qui sont clairement dues à l'inflation. Nous sommes sur un projet destiné à nos enfants, à leur cadre de vie, un projet d'envergure en terme de chantier, un projet ambitieux environnementalement parlant. Malgré ces retards indéniables et des coûts supplémentaires que nous aurions nous aussi préféré ne pas avoir, on est fier de proposer et de défendre un tel projet pour nos plus petits. On nous reproche de ne pas rénover notre bâti existant, on est en plein dedans mais ce n'est pas bien, parce que ce n'est jamais bien. Alors on aurait pu maintenir les coûts mais ça n'aurait plus du tout été le même projet. L'écologie a un coût, la crise aussi, la guerre aussi, tout a un coût. Voilà ce que je pouvais vous dire, vous n'allez pas être satisfaits, nous ne sommes pas satisfaits sur le montant non plus, mais c'est comme ça. Vous auriez peut-être arrêté le projet ? Je ne sais pas.

Monsieur le Maire : pour compléter les propos de Madame Bournot-Gallou, vous demandez à chaque fois beaucoup d'éléments, vous dites qu'ils sont cachés, mais en fait il suffit juste d'aller les chercher dans les différents documents que nous votons tout au long de l'année, sur les différentes années. Le travail que Madame Bournot-Gallou a fait, c'est un travail que vous auriez pu mener à 90 %. Vous aviez les mêmes éléments, on n'en a pas plus. Vous aviez les mêmes éléments, il suffisait juste d'aller chercher les informations ou se rappeler de ce que l'on a voté. Sur ce projet, la charpente qui devait être conservée sur préconisation des professionnels, on a découvert qu'elle était mérulée. La mérule dans le bâtiment entraîne un traitement intégral qui n'était pas prévu, qui nous amène à piquer tous les enduits de la maison, à changer intégralement la charpente, alors que les professionnels et les diagnostiqueurs nous avaient uniquement préconisé une révision de toiture. Quand on démolit des bâtiments qui datent des années 80-90, on découvre parfois que des cuves ont été mises sous des dalles béton qui n'avaient pas été vidangées. Je ne vais pas vous faire l'apologie de combien coûte les dépollutions de terrain. Ce sont des choses comme cela que l'on découvre sur un chantier, sur des dalles qui ont 30 à 40 ans, pour lesquelles des sondages étaient impossibles. On apprend que le mur supérieur, le mur nord de clôture de la MEJ, fait en même temps que les extensions, ont été validés à l'époque sans fondation et il a fallu faire des choses qui n'étaient pas prévues. C'est

lors de l'avancée du chantier que l'on peut découvrir certains aléas. Evidemment on en aurait voulu beaucoup moins, mais aujourd'hui, comme l'a dit Madame Bournot-Gallou, le chantier touche à sa fin et on a la certitude que quand les enfants vont pouvoir y retourner, ils vont découvrir un nouveau lieu. Dans l'extension de la MEJ n'oublions pas quand même, que la mission première est de pouvoir accueillir l'ensemble des enfants, et c'est pour cette raison qu'on a dû l'agrandir. Il a également fallu rendre les étages accessibles en mettant un ascenseur. Ce sont des travaux dimensionnant pour pouvoir accueillir plus d'enfants. Avant la rénovation, la MEJ était opérationnelle, mais nous étions obligés de garder des enfants à l'école en périscolaire parce qu'il n'y avait pas assez de places à la MEJ. Sur ce chantier je crois que l'on a pu donner les explications, explications que vous auriez pu trouver par vous-même, mais visiblement vous préféreriez que nous le fassions à votre place.

Madame Le Corre : je vous remercie pour ces réponses parce qu'effectivement au moins là on a une vue globale. On a fait le travail aussi d'aller chercher les chiffres, mais on était sur des montants un petit peu plus faibles, donc on note 4 872 000 €. On vous rappelle aussi que quand on vous pose des questions, ce n'est pas que pour le groupe Vert Le Relecq-Kerhuon, c'est pour les habitants et on pense que c'est important que les habitants sachent ce qu'elle coûte, 4 872 000 €, et elle va certainement répondre à beaucoup de services. Vous conviendrez tous qu'on gagnerait beaucoup plus de temps s'il y avait un tableau récapitulatif par projet, au lieu d'aller chercher dans 19 avenants ou 10 Conseils Municipaux. Vous avez sûrement cet outil de pilotage du coût du projet, je ne vois pas ce qui empêche encore une fois de le partager, on gagnerait tous beaucoup plus de temps. Je réitère la question de tout à l'heure, vous ne l'avez pas tout à fait encore en tête mais on le verra, quelle a été la projection du coût de fonctionnement de cette structure ? Puisque c'est la fin du projet de construction, c'est le début de l'histoire de fonctionnement. Sur l'ensemble des services qu'elle va rendre, on espère que la structure va être le plus utilisée possible, le mieux utilisée possible, peut-être même avec la mutualisation de l'usage des salles et on espère qu'il y a une projection des coûts de fonctionnement de cette structure.

Monsieur le Maire : sur les coûts de fonctionnement, on va attendre avec impatience le résultat du diagnostic Ener'gence et de la restitution, parce qu'il fait partie des bâtiments qui seront audités, tout comme l'espace jeunes qui avait été rénové dans le même esprit. Ça fera évidemment partie de ce diagnostic, donc on pourra juger ensemble, mais on sait déjà que l'on se coupe de certains abonnements, de certains réseaux, le gaz entre autre. Quand je vois qu'il prend encore 10 % ces jours-ci, c'est un abonnement et une consommation que l'on n'aura plus. On sera sur une autre production et aujourd'hui on peut déjà constater les effets sur les consommations dans les gymnases avec les modes de chauffage à pellés, à granules : ce sont des constatations qu'Ener'gence viendra consolider.

Madame Bournot-Gallou : quand vous dites que c'est pour les habitants, oui bien sûr, mais la formulation de vos questions est assez agressive : « dérapage financier », les mots sont quand même assez forts.

Monsieur le Maire : je les ai dits tout à l'heure, vous avez utilisé « dérapage financier, ils interrogent sur la méthode, le Conseil Municipal a été tenu écarté du suivi, pourquoi avoir empêché le Conseil d'accéder au Plan Pluriannuel » ... etc je n'avais pas le temps de tout reprendre parce que ça allait être beaucoup trop long, et je pourrai reprendre à peu près toutes vos questions depuis le début du mandat, je n'ai pas de soucis avec ça. Par rapport à la CAO, juste pour refaire l'histoire, au début du mandat municipal vous aviez une représentante. Chaque groupe est représenté à la base en CAO, il n'y a pas que la majorité. Monsieur Marsollier souhaite intervenir, mais je pense que l'on a déjà suffisamment parlé de la MEJ. Peut-être que vous voulez revoir la composition de la CAO ?

Monsieur Marsollier : je profite simplement puisque vous évoquez la CAO, pour poser la question aux membres des minorités qui en font partie : est-ce qu'ils s'associent effectivement aux propos de Madame Bournot-Gallou, lorsqu'elle dit que tous les avenants ont été soumis aux CAO pour ce chantier ?

Monsieur Fourmantin : je peux confirmer que les avenants supérieurs à 5 %, il n'y en a qu'un à ma connaissance à la date d'aujourd'hui, ont été soumis à la CAO. Pas les autres, mais on a expliqué pourquoi.

Monsieur le Maire : vous voyez le côté suspicieux n'a pas fonctionné cette fois-ci, Monsieur Marsollier.

Madame Mazelin : Monsieur Marsollier, vous venez de le prouver, je me rappelle d'une de vos interventions, à la commission plénière de décembre, où vous parliez de naïveté. Vous savez très bien Monsieur Marsollier que l'on ne peut pas vous taxer de naïveté, ce n'est pas vrai : derrière des semblants de naïveté dans vos questions, il y a toujours toujours toujours la volonté de laisser penser que l'on cache des choses, que l'on tripatouille, parce que finalement pendant la campagne électorale c'est presque ça qui avait été dit. A chaque fois, dans la formulation de

vos questions, Monsieur le Maire vient de le dire, à chaque fois, vous le laissez entendre : la question que vous venez de poser est véritablement la preuve qu'il y a toujours des arrière-pensées derrière vos questionnements.

Monsieur le Maire : et votre sourire en coin actuel montre que vous en avez encore des arrière-pensées.

3- Question de Vert Le Relecq-Kerhuon sur la réforme des SSIAD :

Madame Boulic : cette réforme nous est imposée par la loi de financement de la Sécurité Sociale pour l'année 2022. L'objectif de cette réforme est de renforcer les services à domicile, par une prise en charge globale de l'usager dans une logique de parcours en apportant une réponse coordonnée entre les missions d'aide et d'accompagnement et celles des soins infirmiers à domicile, et ce pour répondre aux souhaits d'une majorité de personnes qui veulent vieillir à domicile : ça concernerait 80 % des Français. Le décret et son cahier des charges, publiés en juillet dernier, prévoient que les structures qui dispensent de l'aide et du soin à domicile, notamment les Services d'Aide et d'Accompagnement (SAAD), les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et les Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD), ne formeront qu'une catégorie unique de service autonomie à domicile, et ce afin de préserver l'autonomie des personnes qu'ils accompagnent et de favoriser le maintien à domicile. Le SSIAD du CCAS de la Ville est donc directement impacté par ces nouvelles mesures. Les principes de la réforme sont :

- un portage de l'autorisation par une entité juridique unique afin de coordonner et garantir la cohérence des interventions à domicile et surtout pour simplifier les démarches des usagers et des aidants familiaux,
- une zone d'intervention unique pour l'activité d'aide et l'activité de soins,
- aucune zone blanche en SAAD mixte, ni rupture de prise en charge pour les personnes accompagnées,
- prioriser la constitution des services autonomie mixte par rapprochement entre 2 services existants.

La réforme astreint les futurs SAAD mixtes au portage de l'autorisation par une entité unique au plus tard au 30 juin 2028, autorisation qui sera délivrée conjointement par l'ARS pour la partie soins et par le Conseil Départemental pour la partie aide. Concrètement, les SSIAD disposent d'un délai de 2 ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2025 pour se conformer à la réforme, en demandant une autorisation comme service autonomie auprès des autorités compétentes. Pour pouvoir y répondre, nous nous devons d'étudier tous les scénarii possibles, ceci afin de ne pas être confrontés à un quelconque risque juridique. L'axe d'évolution d'un SSIAD peut prendre plusieurs directions : soit par l'intégration ou la création du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) ou par la fusion du service avec un ou plusieurs organismes gestionnaires. Il peut s'agir d'une fusion/absorption, c'est-à-dire qu'une structure absorbe l'autre, ou d'une fusion/création d'une nouvelle entité juridique. Cette réforme est complexe dans sa mise en œuvre. La Ville a donc sollicité un appui juridique sur le sujet pour une analyse fine des différents scénarii envisageables. Nous sommes dans l'attente de cette analyse. Une rencontre a eu lieu avec les agents pour leur exposer les différentes solutions possibles. Notre priorité est bien évidemment leur statut et le choix qu'ils pourront faire selon les scénarii, leur qualité de vie au travail, l'impact financier pour la collectivité et l'impact sur la prise en charge des patients et la qualité des soins. Nous allons commencer à engager des discussions avec des partenaires potentiels issus du service autonomie à domicile. Lorsqu'un accord aura été trouvé, un cahier des charges sera rédigé afin de fiabiliser l'engagement auprès du futur partenaire. Ce document de cadrage apportera bien évidemment des garanties auprès des agents, des habitants et de la collectivité.

Monsieur le Maire : en complément, lorsque des discussions vont être engagées, des dates seront posées dans les calendriers. Le scénario que l'on essaye de privilégier est plutôt celui du GCSMS, pour lequel on va regarder la faisabilité. En effet, quand on fait un GCSMS, on crée un groupement, donc on n'est pas les seuls à discuter, mais de notre point de vue et de l'analyse que l'on a sur la partie statutaire des agents, c'est ce qui permettrait d'avoir peut-être la solution la plus facile à intégrer et à vivre pour les agents du SSIAD. C'est un dossier que nous allons mener, avec une prise d'effet avant le 30 juin 2025. Dans votre question, il y avait aussi une interpellation « qu'est-ce qui a été fait ? » Ou en gros qu'on tardait sur le dossier. Mais en fait il faut juste prendre le temps nécessaire d'analyser les choses. Par contre, une question m'interpelle et me déçoit un peu aussi : vous êtes élus au Conseil Municipal de la ville du Relecq-Kerhuon et vous laissez sous-entendre qu'il y aurait des infirmiers libéraux qui feraient partie du SSIAD. Ce serait dommage aujourd'hui d'apprendre que vous ne connaissez pas le service SSIAD, ni sa composition, parce qu'il n'y a pas d'infirmiers libéraux au SSIAD du Relecq-Kerhuon. C'est dommage, pourtant vous mettez dans votre question « ... d'infirmiers libéraux ? ».

4- Question de Vert Le Relecq-Kerhuon sur les zones d'accélération des énergies renouvelables :

Monsieur Morvan : cette demande de l'Etat entre dans le cadre de la loi APER : l'accélération de production des énergies renouvelables impose aux communes de définir des zones susceptibles d'accueillir des espaces pour des panneaux photovoltaïques, des éoliennes ou autres. Cette loi impose qu'il y ait une concertation du public, ce qui va être fait. Elle est très tardive parce que l'on travaille actuellement avec la métropole sur le sujet. C'est un plus, mais elle aura lieu dans chaque ville et elle se traduira pour notre commune, le 15 février prochain dans le cadre d'Eko'Lab. Vous avez dû recevoir les invitations pour que chaque membre d'Eko'Lab puisse venir donner son avis

autour des grandes cartes. A la suite d'Eko'Lab, elle sera également en ligne sur le site participatif de la Ville et disponible en Mairie. Le 15 février, le Directeur de l'Ecologie Urbaine viendra traduire les tenants et les aboutissants du travail qui doit être réalisé. Le vote sera réalisé le 21 mars prochain lors d'un Conseil Municipal extraordinaire.

Monsieur le Maire : on aurait souhaité rentrer dans le calendrier du Conseil, mais les délais et les compilations de données nous arrivent un peu tardivement et il y a des phases de consultation que l'on ne voulait pas obérer. On aurait pu faire une consultation à demi-mots et l'orienter différemment, mais on a voulu prendre le temps de la discussion, d'où cette date de Conseil pour prendre le temps de la discussion et de la concertation.

Madame Le Corre : on aurait aussi aimé être informés de la date, parce qu'en fait l'information est partie vers les participants d'Eko'Lab en leur disant qu'il allait y avoir un Conseil Municipal exceptionnel le 20 mars et les élus n'étaient pas au courant. Dont acte. Vous pouvez bien préciser s'il s'agit du 20 ou du 21 ?

Monsieur le Maire : c'est le 20.

Madame Le Corre : vous avez dit le 21.

Monsieur le Maire : c'est le 20 mars, autant pour nous. Concernant la communication avec les membres d'Eko'Lab, le but était vraiment d'associer tout le monde à la réflexion et à la discussion et ne pas prendre une délibération ce soir, avec une consultation qui aurait été tronquée.

Je ne reviens pas sur la question que vous aviez sur la crise financière des centres sociaux, je pense que l'on en a suffisamment parlé, vous en conviendrez.

5- Question de Vert Le Relecq-Kerhuon sur la sécurisation des chemins de promenade :

Monsieur Héliès : la tempête du 2 novembre a causé des dommages conséquents sur l'ensemble des espaces boisés de Brest métropole. A ce jour, c'est encore une cinquantaine de sites qui demeurent fermés totalement ou partiellement au public du fait de leur dangerosité. Les équipes travaillant sur l'espace public ont dû prioriser leurs actions : dégagement des axes routiers principaux et des lignes électriques, rétablissement des accès des riverains à leur habitation, retrait des arbres tombés chez les particuliers, sécurisation des bâtiments publics. Fin novembre, la Direction Espaces Verts a pu démarrer les travaux dans les parcs et jardins afin de les rendre accessibles, puis dès début janvier, des travaux ont été entrepris dans les zones boisées permettant à moyen terme une réouverture des allées principales de certains de ces espaces. Cependant les travaux lourds à engager, visant à rouvrir les allées secondaires et les sous-bois, devant faire l'objet d'un appel d'offre spécifique et étant particulièrement importants, ne pourront être achevés avant la fin de cette année scolaire, sans parler des contraintes liées aux aléas météorologiques pour pouvoir intervenir. On devait avoir une réunion avec les Espaces Verts mais elle a été annulée en raison de l'absence de plusieurs intervenants. Elle est reportée à la semaine prochaine et devrait permettre d'en savoir davantage sur l'évolution des travaux. Le service Espaces Verts n'était pas présent lors de la GEP du fait du travail conséquent à fournir sur le terrain. Enfin, comme l'a dit Madame Bournot-Gallou tout à l'heure, et j'en profite pour rajouter une couche sur la forme, je trouve le ton de la question vraiment déplacé, une nouvelle fois. Ce n'est pas nous qui sommes visés directement, ni même les agents de notre collectivité, par contre vis-à-vis des collègues de la métropole, je trouve le ton employé regrettable. Pas un mot pour eux d'ailleurs, alors qu'ils travaillent d'arrachepied pour rouvrir rapidement les sentiers et bois de notre métropole. Bien sûr nous sommes tous impatients de pouvoir nous balader de nouveau partout sur notre ville. Je constate Monsieur Marsollier, qu'en tout cas à chaque fois que vous venez en Conseil vous vous marrez bien, c'est déjà une bonne chose. On espère pouvoir nous balader partout sur notre ville, mais nous pouvons aisément tous comprendre que le boulot est immense. J'en profite pour remercier l'ensemble des agents municipaux et métropolitains pour le travail réalisé suite à cette tempête exceptionnelle. Soyons toutes et tous patients, car c'est bien la sécurité qui est à privilégier.

Monsieur Marsollier : si vous voulez bien Monsieur le premier Adjoint, afin que chacun puisse juger du ton des questions, lisez la question au lieu de faire l'interprétation.

Monsieur Héliès : en effet il faudrait la lire entièrement, mais si on lisait vos questions, en plus de vous répondre, on passerait encore plus de temps que le Conseil lui-même, c'est toujours le même problème. C'est toujours la même chose avec vous, parce qu'il n'y a qu'en Conseil Municipal que vous posez des questions. Je trouve que le ton est clairement déplacé, quand vous dites que nos concitoyens ont pris leur mal en patience etc, je trouve que c'est déplacé vis-à-vis des agents métropolitains. Clairement.

Monsieur Marsollier : lisez la question s'il vous plait.

Monsieur le Maire : justement, pour répondre brièvement, c'est la dernière partie de votre question : « mais cela fait maintenant 3 mois que ces arbres sont tombés et qu'on ne voit rien venir, ne serait-ce que pour dégager des arbres plus encombrants et dangereux. Quand pourrons-nous à nouveau pratiquer nos chemins de façon satisfaisante ? » Mais vous imaginez quoi ? Que c'est avec plaisir aujourd'hui que les chemins sont bloqués ? Vous pensez quoi ? Qu'avec les précipitations de l'hiver les engins peuvent accéder dans de nombreux endroits ? Voilà justement la réalité. C'est aussi ma délégation à la métropole, pas sur tous les fonciers, mais on estime une remise en état à 6, 7, 8 mois après la tempête. Aujourd'hui il y avait le forum de l'emploi public au Quartz, on discutait avec de nombreux élus et personnes des services, tout le monde a eu les mêmes difficultés. Je discutais avec un Directeur Général des Services d'une agglomération du Nord-Finistère et il trouvait que c'était très bien 6-7 mois, parce que tout le monde n'est pas au même niveau. On a des points assez conséquents sur notre territoire pour accéder à certains endroits métropolitains ou communaux où il faut s'affranchir de travaux, réalisés sur des emprises départementales gérées par l'OFB, sur lesquelles nous n'avons pas la main. Ces zones empêchent aussi d'intervenir, donc c'est très complexe. De plus, ce sont souvent des interventions à risques parce que des arbres sont en tension à certains endroits, et la météo de cet hiver, vous en conviendrez, ne nous aide pas forcément à intervenir, des terrains doivent être stabilisés pour pouvoir entre autre faire venir des engins. « Quand pourrons-nous à nouveau pratiquer nos chemins de façon satisfaisante parce que ça fait déjà 3 mois que les arbres sont tombés et qu'on ne voit toujours rien venir ? » Laissez juste le temps aux professionnels de travailler, laissez-les travailler en sécurité, et le temps pris est, entre autre, un élément de sécurité. Voilà le ton employé dans vos questions et je n'ai fait que vous les lire.

Madame Maquinghem : nous faisons remonter les propos de citoyens. C'est peut-être mal dit et je m'en excuse. Effectivement il n'y avait pas de volonté de dénigrer le travail des agents, dont nous sommes tout à fait conscients. Maintenant c'est vrai que c'est bien d'avoir des informations : comme vous dites, si les délais sont plutôt de l'ordre de 8 mois, ça permet aux gens d'être plus patients. Bien sûr la plupart des gens sont conscients que les agents font leur maximum et qu'il y a des aléas climatiques avec des conditions d'exercices compliquées. Mais nous avons souhaité porter cette question et je m'excuse sur le ton, qui effectivement est peut-être mauvais.

Monsieur Sarrabezolles : les habitants nous disent aussi des choses pas bien, voire des bêtises, mais on ne les répète pas en Conseil. On sait être discipliné et on a le sens des convenances, visiblement pas vous.

Madame Mazelin : c'est un peu ça que j'allais dire. Vous êtes vous-même des élus, donc même si les citoyens s'adressent à vous de cette façon, peut-être que vous pouvez filtrer un peu, ne serait-ce que sur la façon dont vous pouvez faire remonter les questionnements, qui par ailleurs peuvent être légitimes. On a aussi des questionnements de ce genre, mais il y a une façon de faire qui est peut-être à revoir.

Monsieur le Maire clôture la séance et indique que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 20 mars prochain, pour un Conseil qui aura spécifiquement pour ordre du jour le point sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.